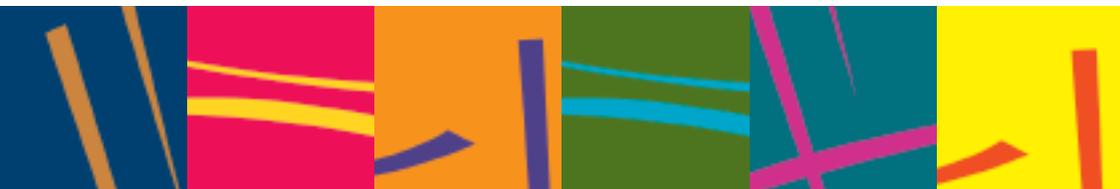




LE GUIDE
DES MÉDIAS
POUR LE SOMMET
D'ISTANBUL



Note au lecteur

Ce *Guide des médias* a été préparé à l'occasion du Sommet d'Istanbul pour servir d'outil de référence rapide sur les principaux thèmes figurant à l'ordre du jour de l'OTAN.

L'utilisateur trouvera d'abord, en introduction à chaque thème, une explication des questions les plus marquantes, qui lui permettra d'assimiler rapidement l'information. Il trouvera ensuite une vue d'ensemble des décisions prises lors de récents sommets et réunions ministérielles, ainsi qu'une chronologie détaillée retraçant toutes les étapes de l'évolution de la question traitée. Pour des informations plus détaillées, il pourra aussi consulter, grâce à des liens web, une série de documents officiels et de textes généraux soigneusement sélectionnés. A cela s'ajoutent, le cas échéant, des faits et chiffres complémentaires, en fonction de la nature du sujet.

Afin de garantir la fraîcheur des informations, la version électronique du *Guide des médias* (www.otan.nato.int/istanbul2004/info-presse.htm) a été actualisée pour tenir compte des changements intervenus depuis l'impression du document, au début du mois de mai. Par ailleurs, et pour faciliter l'accès à d'autres sources d'information, on peut cliquer sur les liens web contenus dans la version électronique du dossier de presse.

Note : Dans le présent document, chaque fois qu'il est fait mention de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le nom du pays est suivi d'un astérisque (*) qui renvoie à la note de bas de page suivante : « La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel. »

1

TABLE
DES MATIÈRES





■ TABLE DES MATIÈRES

	CHAPITRE
• Les grands thèmes du Sommet d'Istanbul et des précédents sommets	2
• L'OTAN dans les Balkans	3
• L'OTAN en Afghanistan	4
• L'OTAN et l'Irak	5
• Mesures contre le terrorisme	6
• Capacités	7
• Le Partenariat stratégique OTAN-UE	8
• L'élargissement de l'Alliance	9
• Les Partenariats de l'OTAN	10
• Les relations OTAN-Russie	11
• L'OTAN et l'Ukraine	12
• Le Dialogue méditerranéen	13
• Points de contact	14

2 LES GRANDS THÈMES DU SOMMET D'ISTANBUL ET DES PRÉCÉDENTS SOMMETS





■ ISTANBUL, 28-29 JUIN 2004

Cette réunion permettra d'accueillir les sept nouveaux pays membres, qui participeront pour la première fois à un sommet de l'Alliance. Les chefs d'Etat et de gouvernement prendront des décisions sur les points suivants :

- extension de l'opération de l'OTAN en Afghanistan en soutien du processus de Bonn ;
- renforcement de la contribution de l'OTAN à la lutte contre le terrorisme, y compris dans le domaine des armes de destruction massive ;
- soutien à la stabilité dans les Balkans, notamment par la conclusion de la mission de la SFOR et une nouvelle mission de l'UE en Bosnie, et par la poursuite de l'engagement de l'OTAN au Kosovo ;
- fourniture de forces plus performantes, davantage utilisables et plus adaptables en soutien des nouvelles missions de l'OTAN ;
- renforcement de la coopération avec les Partenaires, en particulier dans la région euro-atlantique et au-delà.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS ET INITIATIVES ESSENTIELLES PRISES LORS DE SOMMETS ANTÉRIEURS

Prague, 21-22 novembre 2002

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie sont invitées à entamer des pourparlers

d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; adoption d'une série de mesures visant à améliorer les capacités militaires (Engagement capacitaire de Prague, Force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire) ; adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme ; décision d'appuyer les pays membres de l'OTAN en Afghanistan ; entérinement d'un ensemble d'initiatives visant à forger de nouvelles relations avec les Partenaires.

Rome, 28 mai 2002

Les Alliés et la Fédération de Russie créent le Conseil OTAN-Russie, où ils se réunissent en tant que partenaires égaux, conférant une qualité nouvelle aux relations OTAN-Russie. Le Conseil OTAN-Russie remplace le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Washington, 23-24 avril 1999

Commémoration du 50e anniversaire de l'OTAN ; les Alliés réitèrent leur détermination de mettre fin aux actes de répression du Président Milosevic contre la population albanophone au Kosovo ; la République tchèque, la Hongrie et la Pologne participent à leur première réunion au sommet ; adoption du Plan d'action pour l'adhésion ; publication d'une version révisée du Concept stratégique ; renforcement de l'Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN ; lancement de l'Initiative sur les capacités de défense ; renforcement du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro-atlantique, ainsi que du Dialogue méditerranéen ; lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive.



Madrid, 8-9 juillet 1997

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de porte ouverte suivie par l'OTAN ; reconnaissance de l'accomplissement et de l'engagement que représente l'Acte fondateur OTAN-Russie ; signature de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ; première réunion au sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique qui remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; un Partenariat pour la paix renforcé ; actualisation du Concept stratégique de 1991 et adoption d'un nouveau dispositif de défense ; réforme de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine.

Paris, 27 mai 1997

Signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui affirme que l'OTAN et la Russie ne sont plus des adversaires et qui crée le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Bruxelles, 10-11 janvier 1994

Lancement du Partenariat pour la paix (PpP) ; tous les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique et membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont invités à y participer ; publication du Document cadre du Partenariat pour la paix ; entérinement du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et d'autres mesures visant à développer l'identité européenne de sécurité et de défense ; l'Alliance réaffirme qu'elle est prête à lancer des frappes aériennes à l'appui des objectifs des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Rome, 7-8 novembre 1991

Publication du nouveau Concept stratégique de l'Alliance, de la Déclaration de Rome sur la paix et la coopération et de déclarations sur l'évolution de la situation en Union soviétique et en Yougoslavie.

Londres, 5-6 juillet 1990

Publication de la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord renouvelée, exposant des propositions pour le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale sur tout un éventail d'activités politiques et militaires, y compris l'établissement d'une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN.

Bruxelles, 4 décembre 1989

Dans le contexte des changements fondamentaux qui se produisent en Europe centrale et orientale et dans la perspective de la fin de la division de l'Europe, le président américain, G.H.W. Bush, consulte les dirigeants de l'Alliance à la suite de sa réunion au Sommet avec le président M. Gorbatchev à Malte. Pendant que se déroule le Sommet de l'OTAN, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie dénoncent l'invasion de la Tchécoslovaquie de 1968 et rejettent la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée.

Bruxelles, 29-30 mai 1989

Déclaration commémorant le 40e anniversaire de l'Alliance et énonçant les politiques et les objectifs de sécurité de l'Alliance pour les années '90 visant à maintenir la défense de l'Alliance, à introduire de nouvelles initiatives de maîtrise des armements, à renforcer la consultation politique, à améliorer la coopération Est-Ouest et à relever les défis mondiaux ; adoption d'un concept global de maîtrise des armements et de désarmement.



Bruxelles, 2-3 mars 1988

Réaffirmation des buts et principes de l'Alliance (référence au Rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, publié en 1967) et de ses objectifs pour les relations Est-Ouest ; adoption d'un plan directeur pour renforcer la stabilité sur tout le territoire européen, grâce à l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements classiques.

Bruxelles, 21 novembre 1985

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord pour tenir des consultations avec le président Reagan sur l'issue positive du Sommet de Genève Etats-Unis-URSS sur la maîtrise des armements et d'autres domaines de coopération.

Bonn, 10 juin 1982

Adhésion de l'Espagne ; adoption de la Déclaration de Bonn définissant un programme en six points pour la paix dans la liberté ; publication d'une déclaration sur les politiques et objectifs de l'Alliance concernant la maîtrise des armements et le désarmement et d'une déclaration sur la défense intégrée de l'OTAN.

Washington, 30-31 mai 1978

Examen des résultats provisoires des initiatives à long terme prises au Sommet de Londres de 1977 ; confirmation de la validité des objectifs complémentaires de l'Alliance visant à maintenir la sécurité tout en recherchant la détente Est-Ouest ; approbation d'un objectif de 3 pour cent de croissance des dépenses de défense.

Londres, 10-11 mai 1977

Lancement d'une étude sur les tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'un programme de défense à long terme

visant à améliorer les moyens de défense des pays membres de l'OTAN.

Bruxelles, 29-30 mai 1975

Affirmation de l'importance fondamentale de l'Alliance et de la cohésion des Alliés face aux pressions économiques internationales découlant de la crise pétrolière de 1974 ; soutien en vue de la conclusion positive des négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (qui auront pour résultat la signature, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki).

Bruxelles, 26 juin 1974

Signature de la Déclaration sur les relations atlantiques, approuvée à Ottawa, le 19 juin, par les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN, confirmant l'engagement des pays de l'Alliance en faveur des buts et des idéaux du Traité, dont c'est le 25e anniversaire de la signature ; consultations sur les relations Est-Ouest en préparation aux pourparlers du sommet Etats-Unis-URSS sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.

Paris, 16-19 décembre 1957

Réaffirmation des principes, des buts et de l'unité de l'Alliance atlantique ; améliorations sur le plan de la coordination et de l'organisation des forces de l'OTAN et dispositions relatives aux consultations politiques ; reconnaissance de la nécessité d'établir des liens économiques plus étroits et de coopérer, dans l'esprit de l'article 2 du Traité, qui est conçu pour éliminer toute opposition dans les politiques économiques internationales et pour encourager la collaboration économique.

3

L'OTAN DANS
LES BALKANS



■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN mène actuellement des opérations de maintien de la paix au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, la Serbie-et-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine ont demandé à adhérer au programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN.

En outre, l'OTAN a dirigé une opération de maintien de la paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*, qui est déjà membre du Partenariat pour la paix.

L'OTAN AU Kosovo

La récente flambée de violence entre les albanophones et les Serbes a montré combien le maintien de la présence militaire est important dans la province du Kosovo. Cette présence est assurée par une mission de maintien de la paix dirigée par l'OTAN appelée Force de paix au Kosovo, ou **KFOR**. La KFOR œuvre aux côtés de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres agences gouvernementales et non gouvernementales en vue de stabiliser la province.

La KFOR est déployée en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appelle à une présence internationale civile et de sécurité effective au Kosovo. Cette résolution fait du Kosovo une entité placée sous administration intérimaire internationale, en attendant de trouver une solution au statut futur de la province. Elle demande au Secrétaire général des Nations Unies de nommer un Représentant spécial chargé de superviser la mise en place de

la présence internationale civile et autorise les Etats membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité.

L'OTAN a mené une campagne aérienne de 78 jours contre le régime du Président Slobodan Milosevic en 1999, afin de mettre un terme au nettoyage ethnique de la population albanaise du Kosovo. Les tensions sont apparues en 1989 lorsque les autorités de Belgrade ont retiré son autonomie au Kosovo, en imposant leur contrôle direct sur la province. Elles ont ensuite commencé à opprimer la population albanophone. En 1998, une flambée de violence éclata au Kosovo et les actions de forces serbes provoquèrent des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

L'OTAN EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'OTAN mène une opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine depuis décembre 1995, en application de la résolution 1031 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des discussions sont actuellement en cours en vue de mettre fin à la mission de la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN ou **SFOR**, et de la relève de la mission par l'Union européenne d'ici à la fin 2004.

La SFOR a succédé à la Force de mise en œuvre dirigée par l'OTAN ou **IFOR** à la fin de 1996. L'IFOR avait été déployée en application de la résolution 1031 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui transférait la responsabilité des opérations militaires en Bosnie-Herzégovine de la FORPRONU à l'OTAN et chargeait l'IFOR d'assurer la mise en œuvre des aspects militaires des accords de paix de Dayton.

Ces derniers établissent la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat unitaire démocratique et multiethnique comprenant deux entités : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska.

Ces accords de paix ont mis fin à quatre années de guerre en Bosnie-Herzégovine, le conflit s'étant déclaré à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine*, Monténégro, Serbie et Slovénie), à la fin de la Guerre froide.

L'OTAN DANS L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*

A la demande de feu le Président Boris Trajkovski, l'OTAN a mené trois opérations dans le pays :

- Opération *Essential Harvest* : mission de 30 jours qui a débuté le 27 août 2001 pour s'achever le 26 septembre. Elle avait pour but de désarmer les insurgés albanophones qui s'y sont portés volontaires. Quelque 3 500 hommes de l'OTAN, et le soutien logistique requis, ont été envoyés dans le pays. L'opération s'est soldée par la collecte de près de 4 000 armes et de plusieurs centaines de milliers d'autres articles, notamment des mines et des explosifs.

La violence a éclaté dans le pays lorsque les extrémistes albanophones ont exigé des autorités gouvernementales qu'elles accordent plus de droits à la communauté albanophone. L'OTAN a adopté une double approche : elle a condamné les attaques, mais a insisté auprès du gouvernement pour qu'il adopte

des réformes constitutionnelles afin d'accroître la participation des albanophones dans la société et dans la vie politique. Les conditions au déploiement de l'OTAN étaient «l'issue positive» du dialogue politique entre les diverses parties du pays et le respect du cessez-le-feu.

- Opération *Amber Fox* : cette opération avait pour mandat d'aider à protéger les observateurs de l'UE et de l'OSCE chargés de superviser la mise en œuvre du plan de paix signé le 31 août 2001. L'opération a débuté le 27 septembre 2001 et faisait intervenir 700 soldats de l'OTAN, qui se sont joints aux 300 hommes de l'OTAN qui étaient déjà basés dans le pays. Elle s'est achevée le 15 décembre 2002.
- Opération *Allied Harmony* : cette mission de suivi, qui a débuté le 16 décembre 2002, avait un double objectif : apporter son soutien aux observateurs internationaux et aider le gouvernement à assumer la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Elle s'est achevée le 31 mars 2003 et, le même jour, l'UE a pris en main la responsabilité de la mission avec l'Opération *Concordia*, première mission militaire dirigée par l'UE. *Concordia* a depuis été remplacée par une mission de police appelée *Proxima*.
L'OTAN a gardé un quartier général dans le pays - le quartier général de l'OTAN à Skopje - pour aider les autorités à mettre sur pied la réforme du secteur de la sécurité et à poursuivre l'intégration du pays dans les structures euro-atlantiques.



DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- 23-25 avril 1999 : l'OTAN fixe les objectifs de sa campagne aérienne contre le régime serbe; lancement de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est, qui vise à intégrer les pays de la région dans les structures européennes et euro-atlantiques. La Bosnie-Herzégovine y est incluse dès le départ. La République fédérale yougoslave (Serbie et Monténégro) a commencé à y participer après le renversement du Président Milosevic, en octobre 2000.



■ CHRONOLOGIE

2004 23 mars : première visite au siège de l'OTAN de M. Vojislav Kostunica, Premier ministre de Serbie-et-Monténégro.

17 mars : flambée de violence au Kosovo.

26 février : le Président Trajkovski perd la vie dans un accident d'avion.

2003 15 décembre : l'Opération *Concordia* s'achève dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*, et est remplacée par une mission de police, *Proxima*, dirigée par l'UE.

29 juillet : l'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard de l'ouest des Balkans.

31 mars : l'OTAN met fin à l'Opération *Allied Harmony*, et l'UE prend en main la responsabilité de la mission avec l'Opération *Concordia*.

17 mars : l'OTAN décide de mettre fin à l'Opération *Allied Harmony*.

2002 16 décembre : début de l'Opération *Allied Harmony*, qui fait suite à l'Opération *Amber Fox*.

15 décembre : fin de l'Opération *Amber Fox*.

14 mars : l'Accord de Belgrade est signé dans le cadre d'une médiation du Haut représentant de l'UE, établissant les bases d'un nouvel Etat fédéral : Serbie-et-Monténégro (l'ancienne République fédérale de Yougoslavie).

2001 5 décembre : M. Nebojsa Covic, Vice-premier ministre, déclare que la République fédérale de Yougoslavie envisage d'adhérer au programme de Partenariat pour la paix.

16 novembre : quinze amendements constitutionnels figurant dans l'Accord-cadre d'Ohrid sont votés par le Parlement de l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

27 septembre : à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance l'Opération *Amber Fox* visant à fournir une protection supplémentaire aux observateurs de l'UE et de l'OSCE.

22 août : à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance une mission de 30 jours : l'Opération *Essential Harvest*, destinée à recueillir et à détruire toutes les armes qui seront remises volontairement par l'Armée de libération nationale et les groupes albanophones.

13 août : signature de l'Accord-cadre d'Ohrid entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones, ouvrant la voie à l'introduction de réformes internes et à l'entrée de troupes dirigées par l'OTAN, chargées de recueillir les armes des insurgés.

5 juillet : un cessez-le-feu est signé entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones.

28 juin : le président Milosevic est transféré au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye.

20 juin : le président Trajkovski de l'ex-République yougoslave de Macédoine* demande l'aide de l'OTAN en raison de tensions croissantes entre les deux parties. L'OTAN déclare qu'elle apportera son aide à condition que les hostilités cessent et qu'un dialogue politique soit entamé qui mènerait à un plan de paix.

10 janvier : première visite au siège de l'OTAN d'un haut responsable serbe, le Ministre des affaires étrangères, M. Goran Svilanovic.

1999 20 juin : le retrait des forces serbes du Kosovo est achevé.

12 juin : les premiers éléments de la KFOR entrent au Kosovo.

10 juin : fin de la campagne aérienne de l'OTAN contre les forces serbes ; adoption de la résolution 1244 du Conseil

de sécurité des Nations Unies, qui appelle à une présence internationale civile et de sécurité au Kosovo.

Mai : l'Union européenne lance le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

23-25 avril : l'OTAN lance l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est lors du Sommet de Washington.

24 mars : début de l'Opération *Allied Force*, la campagne aérienne de l'OTAN visant à mettre un terme au nettoyage ethnique au Kosovo.

20 mars : les forces serbes entravent les travaux de la Mission de vérification de l'OSCE, qui est contrainte de se retirer. Les efforts diplomatiques des Etats-Unis ne parviennent pas à persuader le président Milosevic de cesser ses attaques contre les Albanais du Kosovo.

Février : échec des négociations de Rambouillet et ensuite de Paris (15-18 mars).

30 janvier : à l'appui du Groupe de contact constitué de six pays, l'OTAN autorise le recours aux frappes aériennes contre les forces serbes, en cas de besoin, et envoie des avertissements aux deux parties au conflit suite à de nouveaux actes de violence.

1998 13 octobre : en raison de la détérioration de la situation au Kosovo, l'OTAN autorise des ordres d'activation en vue de mener des frappes aériennes pour appuyer les efforts diplomatiques visant à amener le régime de Milosevic à retirer ses forces, à coopérer pour mettre un terme à la violence et à faciliter le retour des réfugiés chez eux. L'OSCE établit une mission de surveillance aérienne en application de la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui impose les conditions d'un cessez-le-feu et conduit à limiter les forces serbes et les forces des Albanais du Kosovo ainsi que leurs opérations.

Juin : le mandat de la SFOR vient à expiration, mais l'OTAN accepte de continuer à diriger une force similaire sous le même nom.

28 mai : les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN conviennent que l'Alliance devrait chercher à contribuer à un règlement pacifique de la crise du Kosovo.

1997 10 juillet : arrestation par la SFOR de la première personne accusée de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine.

1996 20 décembre : la SFOR remplace l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

12 décembre : la SFOR devient le successeur légal de l'IFOR en application de la résolution 1088 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

1995 16 décembre : début du déploiement de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

14 décembre : signature à Paris de l'Accord-cadre général pour la paix, approuvé à Dayton (Ohio), qui met fin à la guerre en Bosnie.

Octobre : en raison de nouvelles attaques dirigées contre des forces des Nations Unies et des aéronefs de l'OTAN, les frappes aériennes reprennent.

Septembre : arrêt des frappes aériennes.

31 août : en riposte aux attaques continues des forces des Serbes de Bosnie sur Sarajevo, l'OTAN déclenche des frappes aériennes contre des objectifs militaires serbes.

Juillet : les zones de sécurité de Srebrenica et Zepa, désignées par les Nations Unies, sont occupées par les forces des Serbes de Bosnie.

Mai : 370 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies sont pris en otage par les forces des

Serbes de Bosnie et utilisés comme boucliers humains à proximité de cibles potentielles, le but étant d'empêcher de nouvelles frappes aériennes.

1994 Février : à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, l'OTAN autorise le lancement de frappes aériennes pour desserrer l'étau autour de Sarajevo. Quatre avions de combat qui violaient la zone d'exclusion aérienne sont abattus par des avions de l'OTAN. Il s'agissait pour l'Alliance du premier engagement militaire de son histoire. De nouvelles frappes aériennes sont lancées pour protéger les forces des Nations Unies.

1993 Avril : des avions de l'OTAN entament l'Opération *Deny Flight* en application de la résolution 816 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui établissait une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

1992 Décembre : l'OTAN se déclare prête à apporter son soutien aux opérations de maintien de la paix menées sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Novembre : l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale commencent à appliquer les sanctions et l'embargo imposés par la résolution 787 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Octobre : des avions du Système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN entament des opérations de surveillance en application de la résolution 781 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui imposait une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.



Juillet : des navires de l'OTAN commencent à surveiller les opérations menées en Adriatique à l'appui des résolutions 713 et 757 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui imposaient un embargo sur les armes ainsi que des sanctions à l'encontre de l'ex-Yougoslavie.

Juin : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent qu'ils sont prêts à soutenir, au cas par cas, les activités de maintien de la paix entreprises sous la responsabilité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (rebaptisée par la suite Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine,
14 décembre 1995 (en anglais)
<http://www.nato.int/ifor/gfa/gfa-home.htm>

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et autres documents concernant la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo
<http://www.un.org/french/peace/peace/home.shtml>

Déclaration de l'OTAN sur le Kosovo au Sommet de Washington,
23-25 avril 1999
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-062f.htm>

L'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard de l'ouest des Balkans, 29 juillet 2003 (en anglais)
<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm>

L'OTAN au Kosovo (en anglais)
<http://www.nato.int/kosovo/kosovo.htm>

Opération *Allied Force* (en anglais)
<http://www.nato.int/kosovo/all-frce.htm>

Site web de la KFOR (en anglais)
<http://www.nato.int/kfor/welcome.html>





Site web de l'IFOR (en anglais)

<http://www.nato.int/ifor/ifor.htm>

Site web de la SFOR (en anglais)

<http://www.nato.int/sfor/index.htm>

L'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* et ses trois opérations (en anglais)

<http://www.nato.int/fyrom/home.htm>

Renseignements généraux sur le rôle de l'OTAN dans les opérations de maintien de la paix (pp. 107 à 135 du Manuel de l'OTAN 2001 en anglais)

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est de l'OTAN. Module web comprenant des renseignements généraux, des documents officiels et des déclarations sur le sujet (en anglais)

<http://www.nato.int/seei/home.htm>



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

- Le Groupe de contact de six pays pour le Kosovo comprenait l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Russie.
- Les niveaux et les structures de forces utilisés dans le cadre des opérations de l'OTAN sont réexaminés tous les six mois par les autorités militaires de l'OTAN. Des modifications sont apportées en fonction de l'évolution de la situation dans le pays en question. Les chiffres ci-dessous étaient valables au 23 juin 2004.

1. EFFECTIF TOTAL DE LA KFOR : 18 200

A. Pays OTAN contributeurs de troupes (25)

Allemagne	Luxembourg
Belgique	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	Etats-Unis
France	République tchèque
Grèce	Roumanie
Hongrie	Slovaquie
Islande	Slovénie
Italie	Turquie
Lettonie	Royaume-Uni
Lituanie	



B. Pays non OTAN contributeurs de troupes (11)

Argentine	Irlande
Arménie	Maroc
Autriche	Suède
Azerbaïdjan	Suisse
Finlande	Ukraine
Géorgie	

Au début, la KFOR comprenait environ 50 000 hommes, mis à disposition par les 19 pays membres de l'OTAN et par 19 pays non membres, et placés sous un commandement et un contrôle unifiés. Début 2002, elle comprenait quelque 39 000 hommes, et au printemps 2002, 32 000.

2. EFFECTIF TOTAL DE LA SFOR : 8 500

A. Pays OTAN contributeurs de troupes (20)

Allemagne	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Canada	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République tchèque
Etats-Unis	Roumanie
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Turquie
Italie	Royaume-Uni

B. Pays non OTAN contributeurs de troupes (7)

Albanie	Irlande
Argentine	Maroc
Autriche	Suède
Chili	

Au départ, la SFOR comprenait 31 000 hommes. Début 2001, les effectifs avaient été réduits à 19 000 hommes, et au printemps 2002, la décision fut prise de les ramener à 12 000 pour la fin 2002 et de restructurer la SFOR.



4 L'OTAN EN AFGHANISTAN



■ INFORMATIONS CLÉS

En assumant la direction de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), l'OTAN s'est résolument engagée à contribuer à la mise en place des conditions permettant à l'Afghanistan de disposer d'un gouvernement représentatif et de jouir d'un climat durable de paix et de stabilité. Elle s'est engagée à rester en Afghanistan aussi longtemps qu'il le faudra pour atteindre ces objectifs, sur la base des résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, avec pour but de contribuer à sortir l'Afghanistan de presque quatre décennies marquées par l'autoritarisme, l'occupation étrangère et la guerre civile.

TÂCHES INITIALES DE L'ISAF

Les tâches de l'ISAF sont énoncées dans l'Accord militaire technique conclu lors de la Conférence de Bonn. Il s'agit notamment d'aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans les régions avoisinantes, afin que le personnel de l'Autorité intérimaire et des Nations Unies puisse faire son travail dans un environnement sûr.

Plus concrètement, l'ISAF contribue, par sa présence, à créer un environnement sûr, à développer les structures de sécurité afghanes, à déterminer les besoins en matière de reconstruction, ainsi qu'à entraîner et à mettre sur pied les futures forces de sécurité afghanes. Elle a déjà apporté son aide pour l'en-

traînement des premières unités de la nouvelle armée nationale afghane et de la police nationale, réhabilité des écoles et des centres médicaux, remis en état des réseaux d'approvisionnement en eau, fourni une assistance technique dans le domaine de l'agriculture et participé à nombre d'autres projets civilo-militaires.

L'ISAF (et plus précisément, l'équipe spéciale pour l'aéroport international de Kaboul) assure également le fonctionnement de certaines parties de l'aéroport international de Kaboul et dispose d'une cellule d'officiers de liaison aérienne. Elle a soutenu le programme d'entreposage des armes lourdes d'Afghanistan dans trois dépôts à proximité de Kaboul, ainsi que les arrangements de sécurité pour l'enregistrement des électeurs et les élections nationales.

En début d'année, l'ISAF a prêté son concours pour assurer la sécurité d'un événement politique majeur, à savoir la tenue d'une *Loya Jirga*¹ constituante, un grand conseil conforme aux traditions afghanes, lequel a adopté une nouvelle constitution. L'ISAF aidera également les autorités afghanes, dans la limite de ses moyens et capacités, pour la tenue des élections nationales, les présidentielles et les législatives, qu'elles se tiennent ensemble ou séparément. A cet égard, l'ISAF collabore avec l'Autorité intérimaire afghane et son président, Hamid Karzaï, ainsi qu'avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres organisations internationales et non gouvernementales présentes sur le terrain.

¹ *Loya* signifie «grand» en langue pachtoune et *Jirga* est un mot d'origine persane/moghole qui signifie «groupe».

ORIGINE ET STRUCTURE DE L'ISAF

L'ISAF a été créée à la suite de la Conférence de Bonn, en décembre 2001, après la chute du régime répressif des talibans. Les dirigeants de l'opposition afghane présents à cette conférence ont entamé le processus de reconstruction de leur pays, en créant une nouvelle structure de gouvernement : l'Autorité intérimaire afghane. Le concept d'une force internationale sous mandat des Nations Unies, ayant pour mission d'aider cette nouvelle Autorité intérimaire afghane, a également été lancé afin de créer un environnement sûr à Kaboul et alentour et de soutenir le processus de reconstruction de l'Afghanistan.

Ces accords ont ouvert la voie à la création d'un partenariat à trois entre l'Autorité intérimaire afghane, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Afghanistan (MANUA) et l'ISAF.

L'ISAF n'est pas une force des Nations Unies, mais une coalition de pays volontaires déployée sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies (quatre résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies – 1386, 1413, 1444 et 1510 – font référence à l'ISAF). Depuis le 11 août 2003, elle est soutenue et dirigée par l'OTAN, et financée par les pays fournisseurs de troupes.

L'ISAF comporte quatre grands éléments :

- le Quartier général de l'ISAF : il commande la Brigade multinationale de Kaboul et effectue les tâches opérationnelles dans sa zone de responsabilité. Il assure la liaison avec la MANUA, l'Autorité intérimaire afghane et les organisations internationales et non gouvernementales, et les aide dans leur travail ;

- la Brigade multinationale de Kaboul : le quartier général tactique de l'ISAF, responsable de la planification et de la conduite au quotidien des opérations de patrouille et de coopération civilo-militaire ;
- l'aéroport international de Kaboul : l'ISAF soutient le ministère afghan de l'aviation civile et du tourisme dans la conduite globale de l'aéroport ;
- l'équipe de reconstruction provinciale (PRT) à Kunduz.

LES PRT ET L'ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE L'ISAF

Les Nations Unies ont élargi le mandat de l'ISAF à l'ensemble de l'Afghanistan (résolution 1510 du Conseil de sécurité des Nations Unies). L'OTAN opère désormais en dehors de Kaboul, à Kunduz, où elle a repris la responsabilité de l'Equipe de reconstruction provinciale (PRT) dirigée par l'Allemagne. Elle examine actuellement la possibilité de reprendre la responsabilité de plus de PRT dans le pays, qui opéreront séparément tout en étant complémentaires d'autres PRT dirigées dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*, l'opération anti-terroriste dirigée par les Etats-Unis en Afghanistan.

Les PRT sont des petites équipes composées de civils et de militaires, présentes dans les provinces afghanes, où elles assurent la sécurité des travailleurs humanitaires et contribuent aux travaux de reconstruction. Elles jouent un rôle essentiel à l'appui des trois piliers de l'Accord de Bonn : la sécurité, la reconstruction et la stabilité politique.

A plus long terme, il sera peut-être utile d'examiner la possibilité de renforcer l'unité de commandement entre l'ISAF et l'opération *Enduring Freedom*.

■ CHRONOLOGIE

- 2004** **Septembre** : des élections nationales devraient avoir lieu.
- 31 mars-1 avril** : le Secrétaire général de l'OTAN participe à Berlin à une conférence des donateurs sur l'Afghanistan.
- Février** : ISAF IV est succédée par ISAF V, sous le commandement du Lt. Gal. Hillier
- 4 janvier** : adoption d'une nouvelle constitution par la *Loya Jirga*.
- 2003** **31 décembre** : l'OTAN assume le commandement de l'Equipe de reconstruction provinciale de Kunduz, dirigée jusque là par l'Allemagne.
- 19 décembre** : l'OTAN décide d'élargir le rôle de l'ISAF IV.
- 19 novembre** : désignation de M. Hikmet Cetin (Turquie) au poste de Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.
- 13 octobre** : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1510, qui autorise l'extension des opérations de l'ISAF à l'ensemble du territoire afghan.
- 28 septembre** : rencontre entre le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et le Président afghan, Hamid Karzaï.
- 11 août** : l'OTAN assume le commandement et la coordination de l'ISAF. L'ISAF IV est sous le commandement du Lt. Gal. Gliemeroth.
- 5 juillet** : les premières troupes de l'OTAN partent pour Kaboul.
- 16 avril** : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de renforcer le soutien que l'OTAN apporte à la force internationale de maintien de la paix en Afghanistan.
- Février** : l'ISAF III est placée sous le commandement de l'Allemagne et des Pays-Bas, en vertu de la résolution 1444 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

2002 27 novembre : le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) accueille une conférence consacrée à la constitution des forces pour l'ISAF.

17 octobre : l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui sollicitent son soutien pour les aider à se préparer à prendre le commandement de l'ISAF début 2003.

20 juin : l'ISAF II est placée sous le commandement de la Turquie, en vertu de la résolution 1413 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

10-20 juin : une *Loya Jirga* nationale donne à l'Autorité intérimaire 18 mois pour la tenue d'une deuxième *Loya Jirga* nationale chargée d'adopter une constitution et 24 mois pour la tenue d'élections nationales.

13 juin : Hamid Karzaï est élu Chef de l'Autorité intérimaire afghane. Les Nations Unies adoptent un mandat pour le déploiement d'une force multinationale à Kaboul et alentours, afin de contribuer à stabiliser le pays et créer les conditions d'une paix durable.

4 janvier : les tâches de l'ISAF sont définies dans un accord militaire technique.

2001 20 décembre : création de l'ISAF I, en vertu de la résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sous le commandement du Royaume-Uni, avec des forces et moyens mis à disposition par 18 autres pays.

5 décembre : Conférence de Bonn.

7 octobre : les Etats-Unis lancent leur opération *Enduring Freedom*.

Septembre-octobre : les Etats-Unis provoquent la chute du régime répressif des talibans.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense des pays de l'OTAN tenue à Bruxelles le 1er décembre 2003, annonçant la décision d'étendre la mission de l'ISAF au-delà de Kaboul (paragraphe 5)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-148f.htm>

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN tenue à Madrid le 3 juin 2003, annonçant que l'OTAN prend la responsabilité de l'ISAF (paragraphe 3)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-059f.htm>

L'OTAN en Afghanistan

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm>

Fiche d'information sur l'ISAF (en anglais)

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/factsheet.htm>

Mission ISAF de l'OTAN en ligne (en anglais)

<http://www.afnorth.nato.int/ISAF>

Foire aux questions sur l'ISAF (en anglais)

http://www.afnorth.nato.int/ISAF/Update/media_faqs.htm

« La route de Kaboul », article de Diego Ruiz Palmer paru dans la *Revue de l'OTAN* (été 2003), donnant une description détaillée du rôle, du fonctionnement et de l'évolution de l'ISAF jusqu'au moment où elle est passée sous la responsabilité de l'OTAN.
http://www.nato.int/docu/review/2003/issue2/french/art3_pr.html

« *Preparing for the Constitutional Loya Jirga – ISAF News* », article du major Guy Turpin expliquant les origines, le fonctionnement et le rôle de cet organe, 5 décembre 2003 (en anglais)
<http://www.afnorth.nato.int/ISAF/Update/getready.htm>

Operation *Enduring Freedom*
<http://www.army.mil/operations/oef/>





■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

COMMANDANTS

L'ISAF est placée sous la direction générale du Commandant suprême des forces alliées en Europe, le **général James Jones**, qui désigne le commandant du Quartier général de l'ISAF. La Brigade multinationale de Kaboul (KMNB) est subordonnée au quartier général de l'ISAF et placée sous la responsabilité d'un autre commandant.

QUARTIER GÉNÉRAL DE L'ISAF

- Commandement opérationnel de l'ISAF IV depuis le 15 janvier 2004 : général Gerhard W. Back (Forces aériennes allemandes), commandant en chef des forces alliées Nord Europe, Brunssum (Pays-Bas).
Du 17 juillet 2003 à janvier 2004 : général Sir Jack Deverell (Forces terrestres britanniques), commandant en chef des forces alliées Nord Europe, Brunssum (Pays-Bas).
- Commandant de l'ISAF IV depuis le 9 février 2004 : général de corps d'armée Rick Hillier (Forces terrestres canadiennes).
Commandant de l'ISAF IV du 25 juin 2003 à février 2004 : général de corps d'armée Götz Gliemeroth (Forces terrestres allemandes), commandant du JCC (Commandement interarmées Centre, ayant son quartier général à Heidelberg – Allemagne).
- Commandant adjoint de l'ISAF depuis le 6 février 2004 : général de division Wolfgang Korte (Forces terrestres allemandes).

Commandant adjoint de l'ISAF IV du 25 juin 2003 à février 2004 : général de division Andrew Leslie (Forces terrestres canadiennes), commandant des groupes de brigade (forces régulières et réservistes) des forces terrestres pour la zone centrale du Canada (Toronto).

LA BRIGADE MULTINATIONALE DE KABOUL (KMNB)

- Commandant de la KMNB depuis février 2004 : général de brigade Jocelyn Lacroix (Canada).

Commandant de la KMNB d'août 2003 à février 2004 : général de brigade Peter Devlin (Canada).

ISAF I : dirigée par le Royaume-Uni. Forces et moyens mis à disposition par dix-huit autres pays, dont douze pays de l'OTAN (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque et Turquie), cinq pays partenaires de l'OTAN (Autriche, Bulgarie, Finlande, Roumanie et Suède) et un pays non européen (Nouvelle-Zélande).

ISAF II : dirigée par la Turquie. Participation de neuf autres pays de l'OTAN (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas et République tchèque), dix pays partenaires de l'OTAN (Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine*, Finlande, Irlande, Lituanie, Roumanie et Suède) et un pays non européen (Nouvelle-Zélande).



ISAF III : dirigée par l'Allemagne, le Canada et les Pays-Bas. Participation de onze autres pays de l'OTAN (Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Norvège, République tchèque et Turquie), quatorze pays partenaires de l'OTAN (Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine*, Finlande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Suède et Suisse) et un pays non européen (Nouvelle-Zélande).

ISAF IV : dirigée par l'OTAN. Participation de vingt-trois pays de l'OTAN (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Turquie), huit pays partenaires de l'OTAN (Albanie, Azerbaïdjan, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine*, Finlande, Irlande, Suède et Suisse) et un pays non européen (Nouvelle-Zélande).

Chiffres pour l'ISAF V au 23 juin 2004



EFFECTIF TOTAL DE L'ISAF : 6 300

A. Pays OTAN contributeurs de troupes (26)

Allemagne	Lettonie
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Canada	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie	Portugal
Etats-Unis	République tchèque
France	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni
Hongrie	Slovaquie
Islande	Slovénie
Italie	Turquie

B. Pays non OTAN contributeurs de troupes (10)

Albanie	Irlande
Autriche	l'ex-République yougoslave de Macédoine*
Azerbaïdjan	Nouvelle-Zélande
Croatie	Suède
Finlande	Suisse



5

L'OTAN ET L'IRAK



■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN ne participe pas directement à la force internationale de stabilisation en Irak. Elle apporte, pour l'instant, un soutien à la Pologne, à la demande explicite de ce pays. Les forces polonaises, qui dirigent une division multinationale dans la province centrale de l'Irak, reçoivent de l'OTAN un soutien sur les plans de la constitution des forces, des communications protégées, de la logistique, de la coordination des mouvements, du renseignement et des compétences logistiques.

Outre le soutien accordé à la Pologne, l'OTAN a répondu à une demande formulée en février 2003 par la Turquie, qui souhaitait obtenir de l'Alliance une aide à la défense en cas de menace pour sa population ou son territoire résultant d'un conflit armé en Irak, pays voisin.

Au terme d'un débat animé au sein de l'OTAN, l'opération *Display Deterrence* a été lancée (20 février-30 avril) sous le commandement général du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) et sous la conduite du QG régional des Forces alliées du Sud Europe (AFSOUTH). L'OTAN a activé son système de défense aérienne intégrée en Turquie, et fourni quatre avions AWACS, trois batteries néerlandaises de missiles de défense aérienne PATRIOT basées à terre, ainsi que de l'équipement et du matériel de protection contre les effets d'une attaque chimique et biologique. L'OTAN était également disposée à compléter, le cas échéant, les moyens de défense aérienne de la Turquie.

Cette initiative s'inscrivait, à l'origine, dans un ensemble de six mesures proposées par les Etats-Unis pour le cas où l'Alliance déciderait de participer davantage à une éventuelle campagne militaire contre l'Irak.



■ CHRONOLOGIE

2003 3 septembre : la Pologne assume le commandement de la Division multinationale (MND) dans la région centre-sud de l'Irak.

30 juin : le SHAPE organise une Conférence de réexamen des forces pour finaliser les plans relatifs au soutien de l'OTAN à la Pologne et au rôle qu'elle prévoit de jouer en Irak.

3 juin : l'OTAN approuve un soutien à la Pologne en Irak.

21 mai : l'OTAN décide d'apporter un soutien à la Pologne dans le rôle qu'elle entend jouer dans la force internationale de stabilisation en Irak.

16 avril : l'OTAN décide de mettre fin à l'Opération *Display Deterrence*, dont la conclusion est officiellement prononcée le 30 avril par le Commandant en chef, l'amiral Johnson.

Mars : les Etats-Unis lancent l'Opération *Iraqi Freedom*, avec le soutien du Royaume-Uni.

20 février : activation de l'Opération *Display Deterrence*, en Turquie.

19 février : le Comité des plans de défense de l'OTAN autorise le déploiement en Turquie d'aéronefs de surveillance et de défenses antimissiles.

16 février : le Comité des plans de défense de l'OTAN décide que les autorités militaires de l'OTAN devront fournir un avis militaire sur la faisabilité, les conséquences et le calendrier des mesures défensives à prendre pour aider la Turquie.

10 février : la Turquie invoque officiellement l'Article 4 du Traité de l'Atlantique Nord.

2002 21-22 novembre : les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN s'engagent à appuyer pleinement les efforts déployés par les Nations Unies pour faire en sorte que l'Irak respecte intégralement et immédiatement la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Communiqué de presse précisant les modalités du soutien de l'OTAN à la Pologne, 3 septembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm>

Compte rendu de décisions du Comité des plans de défense sur le soutien à la Turquie dans le cadre de l'Article 4 du Traité de Washington, 16 février 2003 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030216e.htm>

et déclaration du porte-parole, 19 février 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-013f.htm>

Déclaration du Sommet de Prague sur l'Irak, 21 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-133f.htm>

Discours de M. Jaap de Hoop Scheffer dans lesquels il évoque la possibilité d'un rôle accru de l'OTAN en Irak (en anglais)

- à la *National Defense University*, Washington, 29 janvier 2004

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040129a.htm>

- à l'Académie diplomatique de Varsovie, 4 mars 2004

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040304a.htm>

L'OTAN et l'Irak. Page contenant des informations, des documents officiels et des discours sur le soutien de l'OTAN à la Pologne et la Turquie.

<http://www.nato.int/issues/iraq/index-fr.html>

Opération *Display Deterrence* (20 février - 16 avril 2003) : aide de l'OTAN à la défense de la Turquie. Ce module présente une vue d'ensemble du soutien apporté par l'OTAN.

<http://www.nato.int/issues/turkey/index-fr.htm>

AFSOUTH, Opération *Display Deterrence* (en anglais)

<http://www.afsouth.nato.int/operations/NATOTurkey/DisplayDeterrence.htm>

Consultations sur les mesures destinées à protéger la Turquie,
6-13 février 2003

<http://www.nato.int/docu/update/2003/02-february/f0210a.htm>

Opération *Iraqi Freedom* - Armée de terre des Etats-Unis
(en anglais)

<http://www.army.mil/operations/oif/>



6 MESURES CONTRE LE TERRORISME





■ INFORMATIONS CLÉS

Suite aux attentats perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 et depuis que l'Article 5 du Traité de Washington a été invoqué, le 12 septembre 2001, les pays membres de l'OTAN continuent de montrer qu'ils sont fermement déterminés à jouer le rôle qui leur incombe dans la lutte contre le terrorisme. L'Alliance a conduit un certain nombre d'opérations et lancé plusieurs initiatives à cet effet.

OPÉRATIONS DE L'OTAN

- Depuis août 2003, l'Alliance assume le commandement de la **Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF)** en Afghanistan, qui est dirigée par le quartier général régional des Forces alliées du Nord Europe (AFNORTH), à Brunssum (Pays-Bas). L'OTAN avait d'abord apporté son appui au Royaume-Uni, à la Turquie, à l'Allemagne et aux Pays-Bas, qui ont dirigé l'ISAF de janvier 2002 à août 2003.
- Le 6 octobre 2001, l'Alliance lance l'Opération **Active Endeavour**, le but étant d'assurer la surveillance de la Méditerranée orientale. Des éléments des Forces navales permanentes de l'OTAN patrouillent la zone et surveillent les navires marchands et, depuis mars 2003, ils escortent les bâtiments civils qui franchissent le détroit de Gibraltar et arraisonnent les bateaux suspects. Depuis mars 2004, la zone d'opérations a été étendue à l'ensemble de la Méditerranée et un

soutien a été obtenu de la part des Partenaires du CPEA/PpP et des pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi que de certains autres pays. De nouveaux changements sont à l'étude. L'Opération *Active Endeavour* est dirigée depuis le quartier général des Forces navales alliées du Sud (NAVSOUTH), à Naples (Italie).

- **Les forces de maintien de la paix de l'OTAN présentes dans les Balkans** interviennent régulièrement contre des groupes terroristes liés au réseau *al-Qaida*. Elles axent leur action sur les mouvements illégaux de personnes, d'armes et de stupéfiants et coopèrent avec les autorités de la région en ce qui concerne les problèmes de sécurité aux frontières.
- L'Opération ***Eagle Assist*** s'est déroulée de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002. Cette opération a consisté à protéger le territoire américain contre de nouveaux attentats terroristes grâce à l'utilisation des appareils du Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle (AWACS) de l'OTAN. A ce titre, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué près de 4 300 heures de vol et plus de 360 sorties opérationnelles.
- A la demande du pays hôte, participation de l'OTAN à **l'opération de sécurité pour les prochains Jeux olympiques** d'Athènes, en Grèce.
- A la demande des Etats-Unis, l'OTAN a aussi apporté **un appui initial** aux opérations menées par la coalition contre les talibans et contre le réseau *al-Qaida* en octobre 2001 et elle a décidé de prendre l'ensemble des huit mesures suivantes :
 - 1) renforcement du partage des données du renseignement ;



- 2) aide aux Etats menacés en raison du soutien qu'ils apportent aux efforts de la coalition ;
- 3) renforcement de la sécurité des installations des Etats-Unis et des autres pays alliés se trouvant sur le territoire national ;
- 4) remplacement de certains moyens alliés, qui sont nécessaires pour apporter un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- 5) octroi d'autorisations de survol générales ;
- 6) accès aux ports et aux aérodomes ;
- 7) déploiement d'éléments des forces navales de l'OTAN en Méditerranée orientale ;
- 8) déploiement d'éléments de la force aéroportée de détection lointaine afin qu'ils patrouillent l'espace aérien américain.

L'ENSEMBLE DE MESURES DE PRAGUE

A la réunion au sommet qu'ils ont tenu à Prague les 21 et 22 novembre 2002, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un **ensemble de mesures** dans le but de préparer l'OTAN à relever le défi que pose le terrorisme. Cet ensemble comprend les mesures suivantes :

- un nouveau concept militaire de défense contre le terrorisme. Ce concept souligne que l'OTAN est prête : à réagir à des attaques terroristes, ou à la menace de telles attaques, dirigées depuis l'étranger contre les populations, le territoire, les infrastructures et les forces des pays membres de l'OTAN ; à fournir une aide aux autorités nationales pour faire face aux conséquences

d'attaques terroristes ; à appuyer les opérations menées par l'UE ou d'autres organisations internationales ou coalitions dont font partie des Alliés ; et à déployer des forces, où et quand cela sera nécessaire, pour mener à bien de telles missions. Ces activités seront appuyées par des dispositions destinées à améliorer encore le partage des données du renseignement entre Alliés ;

- l'adoption d'un Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T), auquel les pays participant au Dialogue méditerranéen de l'OTAN peuvent aussi désormais prendre part, au cas par cas. Ce plan offre un cadre à la coopération entre l'OTAN et ses Partenaires en matière de terrorisme et il définit les rôles des Partenaires ainsi que les instruments permettant de lutter contre le terrorisme et d'en gérer les conséquences ;
- l'adoption de dispositions dans le domaine des armes de destruction massive. L'OTAN a lancé cinq initiatives concrètes : création d'un laboratoire d'analyse nucléaire, chimique, biologique (NBC) déployable ; mise en place d'une équipe de réaction aux incidents NBC ; création d'un centre d'excellence virtuel pour la défense contre les armes NBC relié électroniquement aux écoles travaillant dans le domaine des armes NBC ; création d'un stock OTAN de moyens de défense biologique et chimique, qui permet d'évaluer ce que les membres détiennent en termes de vaccins, d'équipements de protection chimique, etc. ; et mise en œuvre d'un système de surveillance épidémiologique ;

- protection des populations civiles : les pays membres et les pays partenaires collaborent dans le but d'améliorer l'état de préparation civile face aux conséquences d'éventuels attentats terroristes perpétrés au moyen d'agents chimiques, biologiques ou radiologiques, et afin de pouvoir gérer de telles conséquences ;
- défense antimissile : voir chapitre sur les «Capacités» ;
- cyberdéfense : des efforts sont menés en vue d'assurer une meilleure protection contre un dysfonctionnement possible des moyens d'infrastructure nationaux et de l'OTAN, y compris les systèmes d'information et de communication, et de mieux se préparer à cette éventualité ;
- coopération avec d'autres organisations internationales : l'OTAN est résolue à approfondir ses relations avec l'UE, l'ONU, l'OSCE, EUROCONTROL, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international dans le but de partager l'information et de pouvoir prendre des mesures de façon plus efficace dans le cadre de la lutte commune menée contre le terrorisme.

En outre, la constitution de la Force de réaction de l'OTAN, la réorganisation de la structure de commandement militaire et les mesures prises dans le cadre de l'Engagement capacitaire de Prague (voir chapitre sur les « Capacités ») entraînent des modifications qui doivent permettre à l'OTAN d'être mieux à même de relever les nouveaux défis, notamment celui que pose le terrorisme.

AUTRES INITIATIVES

A leur réunion du 2 avril 2004, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de préparer **un ensemble de mesures antiterroristes** en vue du Sommet d'Istanbul. Les mesures proposées incluent : l'amélioration du partage des données du renseignement ; une meilleure réponse aux demandes des pays qui souhaitent bénéficier d'un soutien de l'OTAN ; l'extension de l'Opération *Active Endeavour* et un resserrement de la coopération avec les pays partenaires et avec les pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.

Au lendemain du 11 septembre, l'OTAN a créé une unité temporaire de renseignement sur le terrorisme, qui est devenue permanente à la fin de 2003. Cette unité, appelée **Unité du renseignement sur la menace terroriste**, analyse les menaces terroristes en général, ainsi que celles qui visent plus spécifiquement l'OTAN.

En outre, les attentats perpétrés contre les Etats-Unis ont considérablement renforcé la relation OTAN-Russie. **L'OTAN et la Russie** ont fait de la lutte contre le terrorisme une priorité essentielle. Celle-ci a été l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie, en mai 2002, lequel a estimé que l'établissement d'évaluations conjointes de la menace terroriste et l'analyse de la prolifération des risques, ainsi que des contre-mesures possibles, pourraient faire l'objet d'activités en coopération.

La Conférence des Directeurs nationaux des armements (la CDNA, conférence au plus haut niveau dans ce domaine) et le secteur des armements contribuent grandement à améliorer le

dispositif de défense de l'Alliance contre la menace terroriste et ils estiment que cette question est hautement prioritaire. La CDNA s'attache à recenser les matériels et les technologies nécessaires à ce titre. Les Groupes principaux sur les armements accordent une attention particulière aux travaux à réaliser dans les domaines ci-après :

- défense contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) dans le cadre de la question plus générale de la défense contre les armes de destruction massive et leurs vecteurs. La création d'un bataillon NBC, qui coopère activement avec son homologue européen, a aussi permis d'obtenir de bons résultats. Des travaux ont en outre été lancés concernant la protection individuelle et collective des soldats grâce aux technologies nouvelles ;
- protection des avions gros-porteurs contre les systèmes antiaériens portables ; protection des aéronefs à voilure tournante contre les menaces depuis le sol ; protection des ports et des aérodromes ; engins explosifs de fabrication artisanale ; détection des mines ;
- la capacité réseaucentrique/capacité en réseau constitue donc aussi un domaine spécifique qui fait l'objet de nouveaux travaux (réseaucentrique désigne l'interconnexion des systèmes d'information) ;
- dans le domaine du partage des données du renseignement, les travaux sont coordonnés avec l'Agence du système de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille (BICES).

Ces activités sont toutes menées dans le but de répondre aux besoins militaires de l'Alliance et de lui permettre de remplir ses engagements. Elles bénéficient de l'appui de l'Agence pour la recherche et la technologie, qui a pour tâche de définir des solutions à court et long terme dans le domaine des technologies naissantes, ainsi que du secteur industriel, lequel est à la recherche de projets en coopération financièrement acceptables.

Enfin, les projets ou programmes sur les armements constituent une contribution précieuse à la défense contre le terrorisme tant à des fins militaires que civiles. Ces projets ou programmes sont considérés comme une base solide permettant de renforcer la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne.

DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Bruxelles, le 2 avril 2004 : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de préparer pour le Sommet d'Istanbul une série de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.
- Sommet de Prague, 21 et 22 novembre 2002 : adoption de l'ensemble de mesures de Prague.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères tenue les 14 et 15 mai 2002 à Reykjavik : l'OTAN déclare qu'elle interviendra où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.

■ CHRONOLOGIE

2004 5 avril : troisième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Norfolk, Virginie.

2 avril : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de préparer, pour le Sommet d'Istanbul une série de mesures renforcées de lutte contre le terrorisme.

16 mars : l'OTAN décide d'étendre l'Opération *Active Endeavour* à l'ensemble de la Méditerranée et de faire appel au soutien des Partenaires du CPEA/PpP et des pays participant au Dialogue méditerranéen, ainsi qu'à certains autres pays.

11 mars : de violents attentats terroristes sont perpétrés en Espagne.

2003 11 août : l'OTAN prend le commandement de l'ISAF en Afghanistan.

2002 9 décembre : deuxième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Moscou.

21-22 novembre : initiatives du Sommet de Prague.

17 octobre : l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui souhaitent que l'Alliance les aide à se préparer à assumer le commandement de la mission de l'ISAF au début de 2003.

14-15 mai : à Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance interviendra où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.

4 février : première conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, Rome.

2001 **26 octobre** : lancement de l'Opération *Active Endeavour*.
9 octobre : lancement de l'Opération *Eagle Assist*.
4 octobre : à la demande des Etats-Unis, l'OTAN adopte huit mesures en vue d'élargir l'éventail des options disponibles pour lutter contre le terrorisme.
12 septembre : pour la première fois de son histoire, l'OTAN invoque l'Article 5 ; tous les Partenaires de l'OTAN membres du Conseil de partenariat euro-atlantique condamnent les attentats.
11 septembre : le réseau terroriste *al-Qaida* perpétue des attentats terroristes de grande ampleur contre les Etats-Unis.





■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Déclaration sur le terrorisme des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, 2 avril 2004
<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-057f.htm>

Concept militaire de l'OTAN relatif à la défense contre le terrorisme entériné au Sommet de Prague le 21 novembre 2002 (en anglais)
<http://www.nato.int/ims/docu/terrorism.htm>

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, adopté au Sommet de Prague
<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm>

A Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance «doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer partout où elles sont nécessaires» pour combattre le terrorisme (paragraphe 5), 14-15 mai 2002
<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Les huit mesures adoptées par l'OTAN à la demande des Etats-Unis, 4 octobre 2001
<http://www.nato.int/docu/speech/2001/s011004c.htm>

Au sujet de l'OTAN et du terrorisme. Page donnant accès aux documents clés sur ce sujet (en anglais)
<http://www.nato.int/terrorism/index.htm>

Chronologie de la réponse militaire de l'OTAN aux événements
du 11 septembre

<http://www.nato.int/terrorism/chronology.htm>

Au sujet de l'OTAN en Afghanistan. Page contenant des
informations clés sur ce thème

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm>

Entrevue vidéo avec Ted Whiteside, Chef du Centre sur les
armes de destruction massive (ADM) de l'OTAN, 22 mai 2003
(en anglais)

<http://www.nato.int/multi/video/2003/v030522/v030522a.htm>





■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Chiffres concernant l'Opération Active Endeavour, au 23 juin 2004.

**EFFECTIF TOTAL DE L'OPÉRATION *ACTIVE ENDEAVOUR* :
2 900**

A. Pays OTAN contributeurs (9)

Allemagne
Danemark
Espagne
Etats-Unis
Grèce

Italie
Portugal
Royaume-Uni
Turquie

B. Pays non OTAN contributeurs

Néant



7 CAPACITÉS





■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a entrepris la mise en place d'une série de mesures visant à accroître l'aptitude au déploiement et l'employabilité de ses forces. Elle compte atteindre cet objectif par le biais de l'élaboration d'indicateurs de résultats réalistes, afin de pouvoir répondre à ses engagements opérationnels présents et futurs et faire face aux nouvelles menaces telles que le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive.

RÉEXAMEN DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE DÉFENSE DE L'OTAN

Dans la perspective du sommet, le processus d'établissement des plans de défense fait l'objet de travaux qui contribueront à la transformation des capacités militaires de l'OTAN. Cette tâche a été confiée en juin 2003 au Comité d'examen de la défense, et on prévoit qu'une rationalisation de ce processus sera annoncée au sommet de l'OTAN à Istanbul, de même que des initiatives visant à améliorer les processus de constitution d'une force / de planification opérationnelle.

Le but est de faire en sorte que le processus d'établissement des plans de défense soit plus réactif, plus efficace et mieux coordonné, et qu'il recueille une adhésion encore plus grande des dirigeants politiques. L'une des principales questions en jeu est celle de l'employabilité : les pays membres doivent être disposés à et en mesure de déployer un certain pourcentage de leurs forces pour des opérations de l'Alliance et en assurer le soutien, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'ici.

QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE DÉFENSE DE L'OTAN ?

Après avoir défini le type de forces militaires dont elle a besoin, l'OTAN doit les développer. Elle utilise à cette fin le processus d'établissement des plans de défense, instrument garantissant que les pays membres mettent sur pied les forces militaires et les capacités nécessaires pour accomplir les missions de l'OTAN. Il s'agit, fondamentalement, de traduire les concepts et la vision politiques de l'Alliance en directives concrètes à l'intention des pays membres pour la préparation de leurs programmes et budgets de défense.

Le processus d'établissement des plans de défense est un processus à long terme concernant toute une série de domaines de planification : armements, plans civils d'urgence, consultation, commandement et contrôle, logistique, ressources, plans nucléaires et planification des forces. Il est appliqué par l'OTAN depuis des années.

Les Ministres de la défense des pays de l'OTAN publient tous les deux ans une Directive ministérielle concernant l'établissement des plans de défense. La dernière en date remonte à juin 2003, les Ministres ayant alors approuvé un cadre pour l'établissement des plans de défense jusqu'en 2010 et au-delà.

La Directive ministérielle définit le niveau d'ambition de l'Alliance en termes militaires, et fixe les objectifs pour une grande partie des domaines de planification. Les phases suivantes du processus précisent les besoins spécifiques auxquels doivent répondre les pays membres et évaluent leur capacité à atteindre les objectifs fixés. Il a été souligné, en juin 2003, que le processus d'établissement des plans de défense « doit être souple, réactif et plus ciblé sur les capacités nécessaires pour

la gamme complète des missions de l'Alliance. Il doit aussi prendre en compte les cycles de planification nationaux ainsi que l'évolution des relations OTAN-UE. Le Commandement allié "Transformation" jouera un rôle de premier plan dans ce réexamen et dans les travaux ultérieurs visant à développer les capacités. »

MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEMBLE DE MESURES ADOPTÉES À PRAGUE CONCERNANT LES CAPACITÉS

C'est au Sommet de Prague, tenu les 21 et 22 novembre 2002, qu'ont été lancées trois initiatives clés de transformation militaire, essentielles pour l'adaptation des capacités militaires de l'OTAN.

ENGAGEMENT CAPACITAIRE DE PRAGUE (PCC)

Les pays membres ont pris des engagements politiques fermes en vue de l'amélioration des capacités dans plus de 400 domaines spécifiques, répartis sur les huit domaines suivants :

- défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
- renseignement, surveillance et acquisition d'objectifs ;
- surveillance air-sol ;
- commandement, contrôle et communications ;
- efficacité au combat, y compris les munitions à guidage de précision et la neutralisation de la défense aérienne ennemie ;
- transport aérien et maritime stratégique ;
- ravitaillement en vol ;
- moyens déployables d'appui tactique et de soutien logistique du combat.

Les progrès réalisés dans chacun de ces domaines font l'objet d'un examen périodique. L'Engagement capacitaire de Prague produit déjà des résultats concrets, mais le développement et la mise en service de capacités militaires prennent des années, et une grande partie des travaux prévus au titre du PCC reste encore à accomplir. Pour les projets de caractère multinational tels que le transport maritime stratégique, le transport aérien stratégique et le ravitaillement en vol, les bonnes intentions n'ont pas encore trouvé leur traduction en termes d'engagements financiers.

LA FORCE DE RÉACTION DE L'OTAN

Le développement de la force de réaction de l'OTAN (NRF) se poursuit. La NRF est une force interarmées multinationale permanente, capable de réagir à très bref délai, composée d'éléments terrestres, navals et aériens, ainsi que de diverses unités spécialisées. Disposant d'effectifs supérieurs à 20 000 hommes, elle pourra se déployer sur préavis de cinq jours et assurer son propre soutien pour des opérations pendant 30 jours, et davantage avec réapprovisionnement.

Elle entreprendra divers types de missions et pourra notamment :

- agir en tant que force autonome pour des opérations de réponse aux crises relevant de l'article 5 (défense collective) ou pour des opérations ne relevant pas de l'article 5 : opérations d'évacuation, gestion des conséquences de catastrophes (y compris les incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), soutien en situation de crise humanitaire, opérations de contre-terrorisme ;
- agir en tant que force d'entrée initiale pour faciliter l'arrivée d'une formation de plus grande taille ;

- être utilisée pour des déploiements à titre de démonstration de force et de solidarité de l'OTAN pour prévenir des crises (opérations de réaction rapide, le cas échéant, en soutien d'une action diplomatique).

Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la NRF pourra comporter un élément terrestre d'une taille pouvant atteindre celle d'une brigade dotée d'une capacité d'entrée en force, une force opérationnelle navale composée d'un groupe tactique avec porte-aéronefs, d'un groupe opérationnel amphibie et d'un groupe d'action en surface, et une composante aérienne qui sera capable d'effectuer 200 sorties de combat par jour. Les capacités d'appui tactique et de soutien logistique du combat feront partie intégrante de la NRF.

La NRF pourra, en fonction des besoins, être adaptée à une opération spécifique. Les contributions proviendront de l'ensemble de la structure de forces de l'OTAN et d'autres forces fournies par les pays membres de l'OTAN. Il n'est pas exclu que les pays partenaires puissent également apporter un soutien, comme c'est déjà le cas pour des opérations actuelles de l'OTAN.

Le schéma de fonctionnement du système de rotation de la NRF est le suivant : après un programme de formation de six mois, la force obtient une certification correspondant aux normes les plus élevées, en ce qui concerne spécialement la capacité et l'interopérabilité. Elle est ensuite placée en «disponibilité sur appel» pour une période de six mois. Lorsque des forces sont engagées dans une rotation de la NRF, elles ne peuvent en être retirées que dans des circonstances exceptionnelles. La force est ensuite remplacée par un nouveau groupe d'unités suivant le même programme.

La NRF sera dotée de sa capacité opérationnelle initiale en octobre 2004, et de sa pleine capacité opérationnelle en octobre 2006. Les premières rotations ont été des prototypes. Le programme prévu pour les rotations est le suivant :

- NRF 1 : 15 octobre 2003 à fin 2003 (commandement de forces interarmées, AFNORTH, Brunssum, Pays-Bas) ;
- NRF 2 : janvier à fin juin 2004 (AFNORTH) ;
- NRF 3 : fin juin à fin 2004 (commandement de forces interarmées, AFSOUTH, Naples, Italie) ;
- NRF 4 : janvier à mi-juillet 2005 (AFSOUTH) ;
- NRF 5 : 15 juillet à fin 2005 (QG interarmées, Lisbonne, Portugal) ;
- NRF 6 : janvier à mi-juillet 2006 (QG interarmées, Lisbonne, Portugal).

Il est prévu de partager le commandement des futures rotations entre ces trois quartiers généraux, sous le commandement d'ensemble du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Le SACEUR partagera toutefois ses responsabilités avec le commandant suprême allié « Transformation » (SACT), étant donné que la NRF servira de catalyseur pour la poursuite du processus en cours de transformation des capacités. Le SACEUR assume la responsabilité des opérations et exerce le commandement militaire stratégique sur la NRF. Le SACT développe et planifie les capacités futures, applique les technologies naissantes et adapte la doctrine et la formation militaires, y compris pour la NRF.



LA STRUCTURE DE COMMANDEMENT MILITAIRE

L'OTAN a rationalisé ses arrangements de commandement militaire afin de se doter d'une structure de commandement plus légère, plus efficace, plus performante et plus facilement déployable. La restructuration, lancée en 2002, a pris pour base le document agréé concernant les besoins militaires minimaux pour les arrangements de commandement de l'Alliance. Elle a abouti à une réduction significative des quartiers généraux et des centres d'opérations aériennes combinées (CAOC). Elle reflète surtout une évolution fondamentale des conceptions de l'Alliance.

La structure de commandement était précédemment divisée en deux zones géographiques principales, l'un des commandements stratégiques couvrant l'Europe et le second la zone de l'Atlantique Nord. La nouvelle structure comporte deux commandements stratégiques : le commandement allié « Opérations » (ACO), à caractère opérationnel et le commandement allié « Transformation » (ACT), à caractère fonctionnel. La seule mission de l'ACT est de constituer le moteur de la transformation militaire de l'Alliance. Tous deux relèvent du Comité militaire pour ce qui concerne l'orientation et la conduite d'ensemble des questions militaires de l'Alliance, et sont placés sous l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute instance de décision de l'Alliance.

Il convient de noter que l'OTAN introduit ces changements fondamentaux de façon progressive, ce qui signifie que, s'ils sont modifiés, ces commandements doivent être « activés » avant que leurs nouvelles appellations deviennent officielles et que les anciennes ne soient abandonnées. En outre, des modifications mineures peuvent encore être apportées à la structure de commandement lors de cette phase de transition.

- **Le commandement allié « Opérations » (ACO)**, dont le quartier général est au SHAPE, près de Mons (Belgique), est responsable de toutes les opérations de l'Alliance. Il est commandé par le SACEUR, qui exerce une double fonction, puisqu'il est aussi commandant des forces des Etats-Unis en Europe. La responsabilité du SACEUR concerne plusieurs niveaux de commandement : le niveau stratégique, le niveau opérationnel et le niveau des composantes ou niveau tactique.

- Le **niveau opérationnel** regroupe :
 - Deux commandements de forces interarmées (JFC) permanents à Brunssum, aux Pays-Bas et à Naples, en Italie. Ils peuvent conduire des opérations à partir de leurs emplacements fixes ou mettre en place un QG de Groupe de forces interarmées multinationales (GFIM) basé à terre¹.
 - Un QG interarmées permanent (JHQ) à Lisbonne, au Portugal, auquel on pourra faire appel pour obtenir une capacité de QG de GFIM déployable basé en mer.
- Au **niveau des composantes ou niveau tactique**, on trouve six commandements de composante (CC), qui apportent au niveau opérationnel une compétence spécifique - terrestre, maritime ou aérienne. Bien que ces commandements de composante soient disponibles pour n'importe quelle opération, ils sont subordonnés à l'un des commandements de forces interarmées.

¹ Les groupes de forces interarmées multinationales donnent à l'OTAN la possibilité de conduire sur bref préavis une large gamme d'opérations militaires. Ils offrent les structures nécessaires pour le commandement et le contrôle de ces forces, facilitent la participation de pays non OTAN à des opérations dirigées par l'OTAN, comme c'est le cas en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, et ouvrent la voie à de futures opérations militaires dirigées par l'Union européenne.



- S'agissant du commandement de forces interarmées basé à Brunssum, on trouve un commandement de composante Air à Ramstein (Allemagne), un commandement de composante Mer à Northwood (Royaume-Uni) et un commandement de composante Terre à Heidelberg (Allemagne).
- S'agissant du commandement de forces interarmées basé à Naples, on trouve un commandement de composante Air à Izmir (Turquie), un commandement de composante Mer à Naples (Italie) et un commandement de composante Terre à Madrid (Espagne).

Outre ces commandements de composante, il existe quatre centres d'opérations aériennes combinées (CAOC) fixes :

- Uedem, Allemagne ;
- Finderup, Danemark ;
- Poggio Renatico, Italie ;
- Larissa, Grèce.

Il existe également deux CAOC déployables, à Uedem et Poggio Renatico. Comme les CAOC déployables devront mettre à l'épreuve leur capacité de mobilisation et de déploiement, les installations actuelles de la base aérienne de Torrejon, en Espagne, serviront de site principal pour l'entraînement et la mise à l'épreuve des CAOC déployables dans cette région. Un petit élément OTAN de soutien des installations aériennes serait stationné à Torrejon, afin d'assurer le soutien de cette capacité.

Le SACEUR est également le chef des éléments suivants :

- la Force de réaction de l'OTAN ;
- la Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN ;

- les cinq quartiers généraux de corps d'armée à haut niveau de préparation ;
- les Forces navales permanentes de l'Atlantique (STANAVFORLANT), de la Méditerranée (STANAVFORMED), et de lutte contre les mines (STANAVMCM) ;
- le système de défense aérienne intégrée élargie de l'OTAN (NATINEADS).

Il existe également des arrangements techniques permanents entre le SACEUR, l'EUROCORPS et les quartiers généraux des forces maritimes à haut niveau de préparation au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne. Les formations de l'OTAN sont organisées, en majorité, dans une Structure de forces de l'OTAN et demeurent, en temps de paix, sous contrôle national.

- **Le commandement allié « Transformation » (ACT)**, responsable de la transformation des capacités militaires de l'OTAN, est coïmplanté avec le Commandement des forces interarmées, à Norfolk, en Virginie (Etats-Unis). Il est placé sous l'autorité du commandant suprême allié « Transformation », qui est en même temps commandant des forces interarmées américaines, responsable de la transformation des forces des Etats-Unis. L'ACT a pour missions d'améliorer l'entraînement et les capacités, d'élaborer et de mettre à l'épreuve des doctrines, et de mener des expériences pour évaluer de nouveaux concepts. Il facilitera également la diffusion et l'introduction de nouveaux concepts et favorisera l'interopérabilité.

Pour assumer toutes ces responsabilités, le Commandement a défini cinq grands « processus » de transformation :

- 1) Politique, concepts et besoins stratégiques ;
- 2) Planification et mise en œuvre des capacités ;



- 3) Développement de concepts multinationaux interarmées, expérimentation, évaluation et doctrine ;
- 4) Recherche et technologie concernant les futures capacités ;
- 5) Entraînement et formation.

Il y a un élément d'état-major de l'ACT en Belgique qui est essentiellement chargé des questions de planification des ressources et de la défense. L'ACT comprend le Centre de guerre interarmées, en Norvège, le nouveau Centre d'entraînement de forces interarmées, situé en Pologne, et le Centre interarmées d'analyse des enseignements tirés (JALLC), implanté au Portugal. Le QG de l'ACT supervise le Centre de recherche sous-marine, installé à La Spezia (Italie). Des liens directs ont été établis entre l'ACT, les écoles de l'Alliance et les Agences de l'OTAN, et le Commandement des forces interarmées des Etats-Unis. Par ailleurs, il est envisagé de créer en Grèce un Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, qui serait associé à l'ACT. De plus, un certain nombre de centres d'excellence parrainés par un ou plusieurs pays et axés sur des efforts de transformation s'appliquant à des secteurs militaires spécifiques apportent leur soutien au Commandement.

CAPACITÉ ALLIÉE DE SURVEILLANCE TERRESTRE

L'un des éléments clé de la transformation de l'Alliance, qui apportera en même temps une capacité essentielle à la force de réaction de l'OTAN (NRF), réside dans les efforts multinationaux qui se poursuivent en coopération, pour élaborer un système aéroporté de surveillance terrestre à distance de sécurité et en doter l'Alliance. On désigne le plus souvent ce programme par son acronyme anglais, **AGS** (Allied Ground Surveillance). La

capacité centrale AGS appartenant à l'OTAN et exploitée par elle sera complétée par des moyens nationaux interoperables, constituant un système de systèmes.

Cela fait plus de 20 ans qu'a été reconnue la nécessité d'un système aéroporté capable d'assurer la détection et la poursuite de véhicules - chars, camions ou hélicoptères - en mouvement au sol ou à proximité du sol. La première guerre du Golfe a amené au premier plan l'utilité d'une telle capacité, associée à la capacité de prendre des images radar à haute résolution, de jour comme de nuit et par tous les temps. En 1992, le Comité militaire de l'OTAN a confirmé le besoin d'une capacité AGS ; l'année suivante, le Conseil de l'Atlantique Nord chargeait son instance principale en matière d'armements, la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA), d'explorer toutes les possibilités en vue d'une approche en coopération, au sein de l'Alliance, d'une capacité AGS qui soit à la fois abordable et efficace.

De nombreuses tentatives ont été effectuées, au cours des dix dernières années, en vue de définir une approche de l'élaboration et de l'acquisition de cette capacité, mais aucune n'avait recueilli un soutien suffisant de la part d'un nombre suffisant de pays pour atteindre le stade de la concrétisation.

Un certain nombre de systèmes nationaux aéroportés de surveillance terrestre ont déjà été mis en service ou sont en voie de l'être. On peut citer comme exemples, aux Etats-Unis, le système radar interarmées pour la surveillance et l'attaque des objectifs (**JSTARS**), au Royaume-Uni, le système radar de surveillance du champ de bataille terrestre (**ASTOR**), ainsi que les systèmes d'hélicoptère **HORIZON** (en France) et **CRESO** (en Italie). L'interopérabilité de ces systèmes nationaux a été ren-



forcée par les efforts déployés dans le cadre du projet **CAESAR** (surveillance et reconnaissance aériennes pour des forces de coalition). Ce projet, auquel participent sept pays, a élaboré des tactiques, des techniques et des procédures communes pour les systèmes aéroportés de surveillance terrestre. S'appuyant sur le succès du projet CAESAR, les mêmes sept pays, auxquels se joindront d'autres Alliés, vont lancer le projet **MAJIIC** (ISR interopérable interarmées espace aérien-sol multicapteur pour force de coalition) pour étudier la fusion des données provenant d'un large éventail de capteurs de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR).

Deux consortiums industriels (« Solution proposée par les industries transatlantiques » - **TIPS** - regroupant EADS, Galileo Avionica, General Dynamics Canada, Indra, Northrop Grumman et Thales ; et « Système AGS transatlantique développé en coopération » - **CTAS** - associant Raytheon, Alenia-Marconi Systems et Siemens) ont proposé des solutions faisant appel à des plates-formes pilotées ou à une combinaison de plates-formes pilotées ou sans pilote, pour répondre au besoin agréé de l'OTAN concernant l'AGS. Chacun des deux consortiums a fourni des études de définition décrivant, dans leurs grandes lignes, les aspects opérationnels, techniques et financiers, ainsi que le calendrier de réalisation de leurs propositions. Ces documents ont fait l'objet d'une évaluation, et les pays membres du Comité directeur sur l'AGS ont choisi de signer un contrat avec TIPS d'ici le printemps 2005.

A Istanbul, les pays devraient s'engager à financer, pour deux ans, un effort de conception et de développement conduisant à l'acquisition d'un système AGS, l'objectif étant de parvenir à une capacité opérationnelle initiale d'ici à 2010.

ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

L'ampleur et l'atrocité des attentats du 11 septembre 2001 ont conduit à accroître les efforts visant à améliorer la protection des populations civiles et les forces déployées contre des attaques au moyen d'armes de destruction massive (ADM).

L'OTAN s'est concentrée sur une série d'initiatives pour faire face aux attaques nucléaires, biologiques et chimiques (NBC). L'une des initiatives envisagées est près de voir le jour ; il s'agit de la mise en place d'un système de laboratoire mobile qu'utilisera un commandant de la force de réaction de l'OTAN déployée. Il est également envisagé d'établir un objectif d'état-major OTAN pour un programme multinational de détection à distance de sécurité, capable d'identifier et de signaler la présence d'agents chimiques ou biologiques utilisés dans une attaque.

Les travaux se poursuivent également en ce qui concerne le bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), qui a atteint sa capacité opérationnelle initiale en décembre 2003 et sera pleinement opérationnel à partir de juillet 2004.

Ce bataillon multinational a pour mission de réagir à l'utilisation d'ADM et de gérer les conséquences d'une telle utilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. En conditions normales, il opérera avec la force de réaction de l'OTAN et suivra donc un cycle de rotation de six mois. Il pourra également être affecté à d'autres tâches. Actuellement plus de dix pays participent à la formation du bataillon sous la direction de la République tchèque. D'autres rotations suivront, sous la direction d'autres pays membres.



L'OTAN poursuit également sa politique de soutien à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération pour atteindre ses objectifs de sécurité, notamment empêcher la dissémination et l'utilisation des ADM et de leurs vecteurs. Elle a affirmé à plusieurs reprises son attachement aux accords internationaux de maîtrise des armements et de désarmement et aux régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations. Elle est en particulier attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et soutient les objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

DÉFENSE CONTRE LES MISSILES

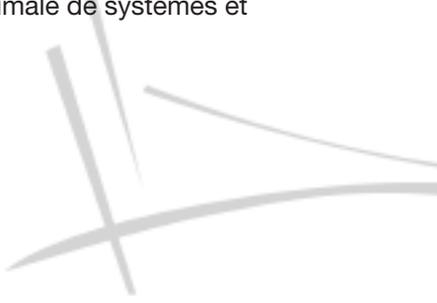
Le système de défense aérienne de l'OTAN se compose d'une flotte de 17 aéronefs AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) et de trois avions de transport et d'entraînement (utilisés pour l'instruction des pilotes et le transport de passagers et de marchandises). L'OTAN envisage d'étendre ce système de défense aérienne de l'Alliance en y ajoutant un système de défense contre les missiles de théâtre (TMD).

Le système de TMD serait déployable et servirait à protéger les forces de l'OTAN sur le terrain ou encore un territoire ou une région menacés contre les missiles balistiques à courte et moyenne portées et contre les missiles de croisière, et même contre les aéronefs, les UAV et d'autres menaces inattendues. Il consisterait en un système multicouche de défenses à basse et haute altitudes, avec des moyens de commandement et contrôle pour la gestion tactique, des radars de détection lointaine, divers intercepteurs, etc.

L'OTAN a lancé en mai 2001 deux contrats relatifs à des études de faisabilité portant sur un futur système de TMD de l'Alliance. Les études ont été menées par des équipes dirigées respectivement par *Lockheed-Martin Missiles and Fire Control*, et par *Science Applications International Cooperation* (SAIC). L'OTAN a combiné les solutions techniques proposées par les deux études et prendra une décision cette année quant à l'acquisition d'un tel système d'arme par l'Alliance.

L'Agence de Consultation, de Commandement et de Contrôle de l'OTAN, à La Haye, supervise le programme TMD, qui pourrait devenir le plus vaste projet en coopération de l'OTAN.

Outre les travaux en cours sur le système de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre, les chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé en 2002, au Sommet de Prague, une nouvelle étude de faisabilité sur la défense contre les missiles, afin d'examiner les options permettant de protéger le territoire, les forces et les centres de population de l'Alliance contre la gamme complète des menaces représentées par les missiles. Cette nouvelle étude de faisabilité sur la défense contre les missiles, pour laquelle le contrat a été attribué en décembre 2003, devrait durer 18 mois, et abordera les questions essentielles telles que l'architecture de commandement et de contrôle, et la combinaison optimale de systèmes et de capacités prévus et existants.





DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002 : l'OTAN adopte une triple ligne d'action pour améliorer les capacités de défense de l'OTAN - lancement de l'engagement capacitaire de Prague, création de la force de réaction de l'OTAN, et rationalisation de la structure de commandement militaire. Elle adopte également un Concept militaire de défense contre le terrorisme et lance une nouvelle étude de faisabilité sur la défense contre les missiles.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères à Reykjavik, 14-15 mai 2002 : l'OTAN affirme qu'elle agira où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.
- Sommet de Washington, 23-25 avril 1999 : adoption de l'Initiative sur les capacités de défense et lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive.

■ CHRONOLOGIE

2004 6 avril : l'OTAN décide de signer un contrat avec « Solution proposée par les industries transatlantiques » d'ici le printemps 2005, afin de développer une capacité centrale AGS.

2003 1er décembre : les Ministres de la défense de l'OTAN publient une déclaration sur les capacités ; mise en place du bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

15 octobre : lancement du premier prototype de force de réaction de l'OTAN.

9 octobre : réunion informelle des Ministres de la défense de l'OTAN à Colorado Springs, consacrée à la transformation, l'employabilité et les opérations.

11 août : l'OTAN assume le commandement de l'ISAF

12-13 juin : adoption de la dernière Directive ministérielle sur le processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN ; le Comité d'examen de la défense est chargé de réexaminer le processus.

2002 21-22 novembre : lancement de l'ensemble de mesures adoptées à Prague concernant les capacités.

1999 23-25 avril : l'OTAN adopte l'Initiative sur les capacités de défense et lance l'Initiative sur les armes de destruction massive.

1997 8-9 juillet : actualisation, au Sommet de Madrid, du Concept stratégique 1991 de l'Alliance.

1991 7-8 novembre : publication, au Sommet de Rome, du nouveau Concept stratégique de l'Alliance.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Déclaration sur les capacités publiée par les Ministres de la défense des pays de l'OTAN, 1er décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-149f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 1er décembre 2003, faisant le point sur les progrès en matière de capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-147f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 12 juin 2003, contenant des informations générales sur les capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-064f.htm>

Communiqué final du Sommet de Prague, où il est fait mention de l'Engagement capacitaire de Prague, de la Force de réaction de l'OTAN et de la rationalisation de la structure de commandement (paragraphe 4)

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm>

Déclaration sur les capacités publiée par les Ministres de la défense des pays de l'OTAN, 6 juin 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm>

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik, déclarent que, pour combattre le terrorisme, l'OTAN agira où et quand cela sera nécessaire (paragraphe 5), 14-15 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN concernant l'Initiative sur les capacités de défense, 25 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

Concept stratégique de l'OTAN, 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

La force de réaction de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/nrf/index-fr.htm>

A propos de la nouvelle structure de commandement

http://www.nato.int/issues/military_structure/command/index-f.htm

A propos du bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (en anglais)

<http://www.nato.int/shape/issues/cbrndb/index.htm>

Informations générales concernant l'Initiative sur les capacités de défense (pp. 50-53 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais)

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

Informations générales sur la Conférence des Directeurs nationaux des armements et la coopération en matière d'armements (pp. 181-182 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais)

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

L'OTAN et l'Irak

<http://www.nato.int/issues/iraq/index-fr.html>





■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

NOMS DES COMMANDANTS DE L'OTAN ET DES QUARTIERS GÉNÉRAUX

Note : Etant donné les changements dans les commandements, les noms des commandants ne sont pas toujours disponibles. En outre, des modifications mineures peuvent encore être apportées à la structure de commandement. Ces tableaux ont été mis à jour début mai 2004.



NOUVELLE STRUCTURE DE COMMANDEMENT DE L'OTAN

Date estimée ¹ d'activation	QG/Centre ²	Ville	Pays	Grade ³	Prénom	Nom	Fonction ⁴	Nationalité	Force ⁵	Début ⁶	Fin
01/07/2004	SHAPE SHAPE JFC HQ	Casteau, Mons Casteau, Mons Brunsum	BEL BEL NDL	**** **** ****	James L. Rainer Gerhard W.	Jones Faist Back	COM DCOM COM	USA DEU DEU	MC N AF	18-sep-02 15-jan-04	17-jan-06 sep-05 -
01/07/2004	CC-Air HQ	Ramstein	DEU	***	Robert H.	Foglesong	COM	USA	AF	août-03	-
01/07/2004	CAOC	Uedem	DEU	***	Hans-Joachim	Schubert	COM	DEU	AF	01-jan-04	-
01/07/2004	DCAOC	Uedem	DEU	***	-	-	COM	DEU	AF	-	-
01/07/2004	CAOC	Finderup	DNK	***	Leif	Simonsen	COM	DNK	AF	01-jul-00	-
01/07/2004	CC-Mir HQ	Northwood	GBR	****	Sir Jonathan	Band	COM	GBR	N	-	-
01/07/2004	CC-Land HQ	Heidelberg	DEU	****	Burwell B.	Bell	COM	USA	A	18-mar-01	-
15/03/2004	JFC HQ Naples	Naples	ITA	****	Gregory JG	Johnson	COM	USA	N	24-oct-01	Efé 04
10/08/2004	CC-Air HQ	Izmir	TUR	***	-	-	COM	USA	AF	-	-
11/08/2004	CAOC	Poggio Renatico	ITA	***	Giulio	Mainini	COM	ITA	AF	23-jul-03	-
11/08/2004	DCAOC	Poggio Renatico	ITA	**	Giampiero	Gargini	COM	ITA	AF	-	-
11/08/2004	CAOC	Larissa	GRC	***	Atanasios	Georgoudis	COM	GRC	AF	fév-02	-
01/07/2004	CC-Mir HQ	Naples	ITA	***	Ferdinando	Santafice di Monteforte	COM	ITA	N	31-oct-02	-
01/07/2004	CC-Land HQ	Madrid	ESP	***	Inigo Perez	Navarro	COM	ESP	A	mar-03	-
18/03/2004	JHQ Lisbonne	Lisbonne	PRT	***	Henry G.	Ulrich III	COM	USA	N	18-mar-04	-
19/06/2003	HQ SACT HQ SACT	Norfolk Norfolk	USA USA	**** ****	Edmund P. Sir Ian	Giambastiani Forbes (KCB, CBE)	COM DCOM	USA GBR	N N	- -	- -
19/06/2003	Elément d'état-major de l'ACT	Mons	BEL	-	-	-	COM	-	-	-	-
31/03/2004	Centre d'entraînement de forces interarmées	Bydgoszcz	POL	-	-	-	COM	-	-	-	-
23/10/2003	Centre de guerre interarmées	Stavanger	NOR	-	-	-	COM	-	-	-	-
Acif	Centre interarmées Analyse et enseignements tirés	Monsanto	PRT	-	-	-	COM	-	-	-	-
Acif	Centre de recherche sous-marine de l'OTAN	La Spezia	ITA	-	-	-	COM	-	-	-	-

¹ Dans la nouvelle structure, les CAOC travailleront parallèlement à ceux relevant de l'ancienne structure jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de prendre en charge l'entière responsabilité.

² SHAPE – Grand quartier général des puissances alliées en Europe ; -HQ – Quartier général ; R – Régional ; J – Interarmées ; -LANT – Atlantique ; SAC – Commandant suprême des forces alliées ; STRIKFLT – Strikefleet ; SUBAC – Commandant allié des sous-marins

³ *** Général/Amiral ; ** Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; * Major-Général/Contre-Amiral ; ** Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.

⁴ COM – Commandant ; D – Adjoint

⁵ A – Armée, N – Marine ; AF – Forces aériennes ; MC – Corps des Marines ; USNG – Garde nationale des Etats-Unis.

⁶ La période de rotation est habituellement de 3 ans, mais il peut y avoir des exceptions.

ANCIENNE STRUCTURE DE COMMANDEMENT DE L'OTAN

Date estimée de désactivation	QG	Ville	Pays	Grade ¹	Prénom	Nom	Fonction ²	Nationalité	Force ³	Début	Fin ⁴
SHAPE	SHAPE	Casteau, Mons	BEL	****	James L. Rainer	Jones Feist	COM DCOM	USA DEU	MC N	18-sep-02	17-jan-06 sep-05
01-jul-04	RHQ AFNORTH	Brunssum	NL	****	Gerhard W. Back	Back	COM	DEU	AF	15-jan-04	
01-jul-04	HQ AIRNORTH	Ramstein	DEU	***	Robert H. Foglesong	Foglesong	COM	USA	AF	août-03	
01-jul-04	CAOC 1	Uedem	DEU	***	Hans-Joachim Schubert	Schubert	COM	DEU	AF	01-jan-04	
01-jul-04	CAOC 2	Finderup	DNK	***	Leif Simonsen	Simonsen	COM	DNK	AF	01-jul-00	
01-jul-04	HQ NAVNORTH	Northwood	GBR	***	Sir Jonathan Band	Band	COM	GBR	N	-	
23-oct-03	HQ North	Stavanger	NOR	***	Thorstein Skialer	Skialer	COM	NOR	A	2001	
06-jul-04	HQ NORTH-EAST	Kanp	DNK	***	Burwell B. Bell	Bell	COM	USA	A	18-mar-04	
01-jul-04	HQ CENT	Heidelberg	DEU	***	Gregory J.G. Johnson	Johnson	COM	USA	N	24-oct-01	Ete 04
15-mar-04	HQ AFSOUTH	Naples	ITA	***	Glen Moorhead III	Moorhead III	COM	USA	AF	12-nov-02	
11-août-04	HQ AIRSOUTH	Naples	ITA	***	Glen Moorhead III	Moorhead III	COM	USA	AF	12-nov-02	
à confirmer	CAOC 5	Poggio Renatico	ITA	***	Giulio Mainini	Mainini	COM	ITA	AF	23-jul-03	
à confirmer	CAOC 6	Ekshehr	TUR	***	Hasan Aksay	Aksay	COM	TUR	AF	19-août-03	
à confirmer	CAOC 7	Larissa	GRC	***	Athanasios Georgoudis	Georgoudis	COM	GRC	AF	fév-02	
à confirmer	CAOC 8	Torrejon	ESP	***	Ricardo Rubio Villamayor	Villamayor	COM	ESP	AF	-	
à confirmer	CAOC 9	High Wycombe	GBR	***	Martins de Matos	Matos	COM	GBR	AF	-	
à confirmer	CAOC 10	Monsanto	PRT	***	António José Santelice di Monteforte	Monteforte	COM	PRT	AF	-	
01-jul-04	HQ NAVSOUTH	Naples	ITA	***	Ferdinando Navarro	Navarro	COM	ITA	N	31-oct-02	
01-jul-04	HQ SOUTHWEST	Madrid	ESP	***	Inigo Pérez Cosimo	Pérez Cosimo	COM	ESP	A	mai-03	
01-sep-04	HQ SOUTH	Verona	ITA	***	Nikolaos Katagas	Katagas	COM	ITA	A	10-déc-03	
01-jul-04	HQ SOUTH-EAST	Larissa	GRC	***	Nikolaos Katagas	Katagas	COM	GRC	A	2003	
10-août-04	HQ SOUTHEAST	Izmir	TUR	***	Orhan Yoney	Yoney	COM	TUR	A	18-août-03	
19-jun-03	SACLANT	Norfolk	USA	-	-	-	COM	USA	-	-	
-	RHQ WESTLANT	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	
18-mar-04	RHQ SOUTHLANT	Lisbonne	PRT	-	-	-	-	-	-	-	
15-déc-03	RHQ EASTLANT	Northwood	GBR	-	-	-	-	-	-	-	
16-déc-03	RHQ STRIKFLANT	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	
15-déc-03	HQ SUBAGLANT	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	
15-déc-03	HQ ASG	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	

Les champs ont été laissés en blanc lorsque l'on ne dispose pas d'informations valides.
Les quartiers généraux dont le nom est barré ne seront pas remplacés par d'autres institutions OTAN.

¹ Les CAOC ne seront désactivés que lorsque les CAOC relevant de la nouvelle structure seront en mesure de prendre en charge l'entière responsabilité.
² SHAPE – Grand quartier général des puissances alliées en Europe ; - HQ – Quartier général ; R – Régional ; J – Interarmées ; LANT – Atlantique ; SAC – Commandant suprême des forces alliées ; STRIKFLT – Strikefleet ; SUBAC – Commandant allié des sous-marins
³ - Général/Amiral ; - - Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; - - Major-Général/Contre-Amiral ; * Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.
⁴ COM – Commandant ; D – Adjoint
⁵ A – Armée ; N – Marine ; AF – Forces aériennes ; MC – Corps des marines ; USNG – Garde nationale des Etats-Unis
⁶ La période de rotation est habituellement de 3 ans, mais il peut y avoir des exceptions.

COMMANDANTS DES MISSIONS OTAN

QG ¹	Ville	Pays	Grade ²	Prénom	Nom	Fonction ³	Nationalité	Force ⁴	Début	Fin
SFOR	Sarajevo	BIH	**	Virgi L.	Packett II	COM	USA	A	juin-03	-
MNBSE	Mostar	BIH	*	Gerhard	Stely	COM	DEU	A	avril-04	-
MNBN	Tuzla	BIH	*	Richard C.	Nash	COM	USA	A	30-sept-03	-
MNBNW	Banja Luka	BIH	*	Stuart A.	Becre CD	COM	CAN	A	20-sept-03	-
KFOR	Priština	SCG	***	Holger	Kammerhoff	COM	DEU	A	03-oct-03	-
MNBCent	Priština	SCG	*	Daavo	Kiljunen	COM	FIN	A	-	-
MNBNE	Mitrovica	SCG	*	Xavier	Michel	COM	FRA	A	-	-
MNBSW	Prizren	SCG	*	Alberto	Primiceri	COM	ITA	A	12-nov-03	-
MNBE		SCG	*	Jerry G.	Beck	COM	USA	USNG	01-mar-03	-
ISAF	Kaboul	AFG	***	Rick	Hillier	COM	CAN	A	09-fév-04	
ISAF	Kaboul	AFG	**	Wolfgang	Korte	DCOM	DEU	A	06-fév-04	
KMNB	Kaboul	AFG	*	Roche	Lacroix	COM	CAN	A	fév-04	

¹ SFOR – Force de stabilisation dirigée par l'OTAN ; MNB – Brigade multinationale ; N – Nord ; S – Sud ; E – Est ; W – Ouest.
² ****Général/Amiral ; *** Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; ** Major-Général/Contre-Amiral ; * Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.
³ COM – Commandant, D – Adjoint.
⁴ Armée, N – Marine ; AF – Forces aériennes ; MC – Corps des Marines ; ANG – Garde nationale des États-Unis.

FORCES DE REACTION RAPIDE

QG ¹	Ville	Pays	Grade ²	Prénom	Nom	Fonction ³	Nationalité	Force ⁴	Début ⁵	Fin
NRDC TU	Istanbul	TUR	***	Koeksal	Karabay	COM	TUR	A	-	-
NRDC SP	Valencia	ESP	***	José Javier	Arregui Asta	COM	ESP	A	Fin mar-04	-
ARRC	Mönchengladbach	DEU	***	Richard	Dannat	COM	GBR	A	15-jan-03	-
GE/NL Corps	Münster	DEU	***	Norbert	Van Heyst	COM	DEU/NLD	A	04-jul-02	-
IT Corps	Solbiate Olona	ITA	***	Mauro	Del Vecchio	COM	ITA	A	20-fév-03	-
Eurocorps	Strasbourg	FRA	***	Jean/Luis	Py	COM	FRA/BEL/DEU/ESP	A	29-avr-02	-
2. PL Corps	Kraków	POL	***	Mieczyslaw	Stachowiak	COM	POL	A	mar-01	-
MNC NE	Szczecin	POL	***	Egon	Rams	COM	DEU/POL/DNK	A	fév-04	-
NDC GR	Thessaloniki	GRC	***	Vafiadis	Christos	COM	GRC	A	-	-
UKMARFOR	Portsmouth	GBR	****	Sir Jonathan	Band	COM	GBR	N	-	-
ITALMARFOR	Taranto	ITA	**	Maurizio	Geminiani	COM	ITA	N	04-sep-02	-
SPAMARFOR	Rota	ESP	**	José Antonio	Martinez	COM	ESP	N	-	-
					Sáinz-Rosas					

¹ N – OTAN, P – Réaction/Rapide, D – Déployable, C – Corps, MAR – Maritime, FOR / F – Force, H – Elevé, MN – Multinational, A – Allié.
² *** Général/Amiral ; ** Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; * Major-Général/Contre-Amiral ; * Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.
³ COM – Commandant, D – Adjoint.
⁴ A – Armée, N – Marine, AF – Forces aériennes, MC – Corps des Marines, ANG – Garde nationale des Etats-Unis.
⁵ La période de rotation des commandements nationaux varie en fonction des règles nationales.



8

LE PARTENARIAT
STRATÉGIQUE
OTAN-UE





■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN et l'UE ont des intérêts stratégiques en commun. Dans un esprit de complémentarité, les deux organisations se consultent et œuvrent conjointement en vue de prévenir et de régler les crises et les conflits armés.

La décision de coopérer sur des questions relatives à la sécurité remonte au 24 janvier 2001, date à laquelle le Secrétaire général de l'OTAN et la Présidence de l'UE ont échangé des lettres définissant la portée de la coopération et les modalités des consultations entre les deux organisations. Depuis lors, cette coopération n'a fait que s'accroître, en particulier lors de :

- la signature de l'historique « Déclaration OTAN-UE sur la PESD » (politique européenne en matière de sécurité et de défense), qui a ouvert la voie aux arrangements « Berlin+ » ;
- l'adoption des arrangements « Berlin+ », qui jettent les bases de travaux concrets relevant de la gestion des crises entre les deux organisations.

La « Déclaration OTAN-UE sur la PESD », signée le 16 décembre 2002, a permis non seulement de confirmer l'accès assuré de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires, mais encore de réaffirmer les principes politiques ci-après, sur lesquels se fonde le partenariat stratégique :

- concertation effective ;

- égalité et respect de l'autonomie de décision de l'UE et de l'OTAN ;
- respect des intérêts des Etats membres de l'UE et de l'OTAN ;
- respect des principes de la Charte des Nations Unies ;
- développement cohérent, transparent et se renforçant mutuellement, en ce qui concerne les besoins en matière de capacités militaires communs aux deux organisations.

Après la décision politique prise en décembre 2002, **les arrangements « Berlin+ »**, adoptés le 17 mars 2003, posent les fondements de la coopération OTAN-UE dans le domaine de la gestion des crises en donnant à l'UE un accès aux moyens et capacités collectifs de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union. En réalité, ils permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée. Ils se composent des principaux éléments ci-après :

- accord de sécurité OTAN-UE (échange d'informations classifiées en vertu de règles de protection réciproque) ;
- accès assuré de l'UE à des capacités de planification de l'OTAN en vue d'une utilisation effective dans le cadre de la planification militaire d'opérations de gestion de crise dirigées par l'UE ;
- disponibilité de capacités et de moyens communs de l'OTAN tels que quartiers généraux ou unités de communication, pour des opérations de gestion de crise dirigées par l'UE ;
- procédures à suivre pour la mise à disposition, le suivi, la restitution et le rappel de moyens et capacités OTAN ;
- mandat de l'Adjoint au Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) de l'OTAN - qui

commandera en principe une opération dirigée par l'UE en vertu des arrangements « Berlin+ » (et qui est toujours un Européen) - et options de commandement européen de l'OTAN ;

- modalités des consultations OTAN-UE dans le contexte d'une opération de gestion des crises dirigée par l'UE faisant appel à des moyens et capacités de l'OTAN ;
- intégration dans le système OTAN d'établissement des plans de défense, établi de longue date, des besoins et capacités militaires pouvant être requis pour des opérations militaires dirigées par l'UE, de façon à garantir la disponibilité de forces bien équipées, entraînées en vue d'opérations dirigées soit par l'OTAN, soit par l'UE.

COOPÉRATION SUR LE TERRAIN DANS LE CADRE DES ARRANGEMENTS « BERLIN+ »

Le 31 mars 2003, l'**Opération Concordia**, dirigée par l'UE, a pris la relève de l'Opération *Allied Harmony*, la mission que dirigeait l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*. *Concordia* a pris fin le 15 décembre 2003 et a été remplacée par *Proxima*, une mission de police dirigée par l'UE.

Conformément aux arrangements « Berlin+ », l'Adjoint au SACEUR de l'OTAN a été désigné commandant de l'opération pour cette toute première mission militaire de maintien de la paix dirigée par l'UE.

L'OTAN a apporté son concours à l'UE en ce qui concerne la planification stratégique, opérationnelle et tactique. Un état-major d'opération (EMO) de l'UE a été installé au Grand quartier

général des puissances alliées en Europe (SHAPE) de l'OTAN à Mons, en Belgique, à titre d'aide pour le commandant de l'opération. En outre, un «Elément de commandement de l'UE» (EUCE) a été établi à l'AFSOUTH à Naples, en Italie (qui constitue le commandement de la force interarmées de l'OTAN pour les opérations dans les Balkans). Le chef d'état-major de l'AFSOUTH est également devenu chef d'état-major du nouvel Elément de commandement de l'UE ; il est assisté d'un directeur de l'UE pour les opérations.

Ces postes jumelés OTAN-UE ont garanti les liens entre la chaîne de commandement opérationnelle de l'UE et celle de l'OTAN pendant l'Opération *Concordia*. Cette mission était la première au cours de laquelle des moyens OTAN ont été mis à la disposition de l'UE.

Quelques mois plus tard, en juillet 2003, l'UE et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour l'Ouest des Balkans », qui définit les domaines clés de coopération et qui met l'accent sur la vision commune et la détermination des deux organisations d'apporter la stabilité dans cette région.

L'UE est également disposée à diriger une opération militaire dans le cadre des arrangements « Berlin+ » en **Bosnie-Herzégovine** lorsque la mission de la SFOR aura pris fin. Cependant, l'engagement politique de l'OTAN à long terme dans ce pays demeure inchangé. Une nouvelle mission militaire OTAN de liaison et de consultation (quartier général de l'OTAN à Sarajevo) sera établie et sera responsable de tâches militaires spécifiques, comme le soutien concernant la réforme de la défense et pour l'éventuelle adhésion future du pays au Partenariat pour la paix.

AUTRES DOMAINES DE COOPÉRATION

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'UE et de l'OTAN ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération dans **la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive**. Les deux institutions ont déjà échangé des informations sur leurs activités dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques commises au moyen d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'OTAN et l'UE procèdent en outre à des consultations sur d'autres questions d'intérêt commun, comme la situation en Moldova et en Afghanistan.

La planification concertée du développement des capacités et le renforcement mutuel entre l'Engagement capacitaire de Prague (PCC) de l'OTAN et le Plan d'action européen sur les capacités (ECAP) de l'UE sont eux aussi désormais inscrits au programme OTAN-UE.

L'ECAP antérieur de l'UE comprenait un catalogue de forces et de capacités pour l'Objectif global de l'UE (qui consistait à pouvoir déployer jusqu'à 60 000 soldats pour la fin de 2003 en vue de missions humanitaires et de sauvetage, ainsi que de maintien et de rétablissement de la paix). Des experts de l'OTAN ont fourni des avis d'ordre militaire et technique depuis la préparation jusqu'à la mise en œuvre de l'ECAP. La planification des capacités de l'OTAN et de l'UE et le renforcement mutuel entre le PCC et l'ECAP sont abordés dans le cadre du Groupe OTAN-UE sur les capacités, mis en place en mai 2003.

Depuis lors, l'UE a annoncé la création, en février 2004, d'un nouveau concept qui débouchera sur le lancement d'unités de réaction rapide composées de groupements tactiques inter-

armées. Selon « l'Objectif global 2010 », ces unités seront intégralement en place d'ici à 2007.

« L'Objectif global 2010 », approuvé par le Conseil en mai 2004, prévoit par ailleurs la création d'une Agence de défense de l'UE appelée à concentrer ses efforts sur le développement des capacités de défense, la recherche, les acquisitions et l'armement. En réalité, « l'Objectif global » vise à traduire la stratégie de sécurité européenne en objectifs militaires concrets afin d'assurer le développement des capacités de l'UE à long terme.

MODALITÉS PRATIQUES DE TRAVAIL

Des responsables de l'OTAN et de l'UE **se rencontrent régulièrement** à différents niveaux :

- au niveau des Ministres des affaires étrangères, deux fois par an ;
- au niveau des Ambassadeurs (Conseil de l'Atlantique Nord et Comité politique et de sécurité de l'UE), au moins trois fois par semestre ;
- au niveau du Comité militaire, deux fois par semestre ;
- au niveau des comités, de façon régulière ;
- au niveau exécutif, de façon routinière.

La mise en place d'un dispositif de liaison militaire permanent est envisagée afin de faciliter la coopération au niveau opérationnel. Parmi les propositions à l'étude, il faut citer la création d'une cellule de l'UE au SHAPE (le commandement stratégique de l'OTAN pour les opérations, situé à Mons, en Belgique) et un dispositif de liaison OTAN à l'Etat-major de l'UE.



DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Prague, 21-22 novembre 2002 : Engagement capacitaire de Prague (PCC) et création de la Force de réaction de l'OTAN (NRF). Les dirigeants de l'OTAN ont réitéré leur accord concernant l'accès de l'UE aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.
- Washington, 23-25 avril 1999 : décision de développer les arrangements « Berlin+ » sur les moyens et capacités OTAN mis à disposition pour d'éventuelles opérations futures dirigées par l'UE.



■ CHRONOLOGIE

2004 18 février : la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni lancent l'idée d'unités de réaction rapide de l'UE composées de groupements tactiques interarmées.

2003 Décembre : l'OTAN et l'UE commencent à évaluer les options concernant la possibilité de mettre un terme à la mission de la Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (SFOR) d'ici à la fin 2004 et la transition vers une nouvelle mission de l'UE ; adoption par le Conseil européen d'une « stratégie de sécurité européenne ».

19-25 novembre : premier exercice conjoint OTAN-UE de gestion des crises (CME/CMX 2003) fondé sur les arrangements permanents « Berlin+ ».

29 juillet : élaboration d'une stratégie commune pour l'Ouest des Balkans.

19 mai : première réunion du Groupe OTAN-UE sur les capacités.

31 mars : l'Opération *Concordia* dirigée par l'UE prend la relève de l'Opération *Allied Harmony* dirigée par l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

17 mars : accord sur un ensemble de documents clés concernant la coopération, connus sous le nom d'arrangements « Berlin+ ».

14 mars : entrée en vigueur d'un accord OTAN-UE sur la sécurité des informations.

2002 16 décembre : déclaration OTAN-UE sur la politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD).

21-22 novembre : au Sommet de Prague, les pays membres de l'OTAN se déclarent disposés à donner à l'UE un accès aux moyens et capacités de l'OTAN pour des



opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.

2001 19 novembre : création du Plan d'action européen sur les capacités (ECAP).

30 mai : première réunion officielle OTAN-UE au niveau des Ministres des affaires étrangères, à Budapest. Le Secrétaire général de l'OTAN et la Présidence de l'UE diffusent une déclaration commune sur l'Ouest des Balkans.

24 janvier : amorce de relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE avec l'instauration de réunions conjointes, y compris au niveau des Ministres des affaires étrangères et des Ambassadeurs. Echange de lettres entre le Secrétaire général de l'OTAN et la Présidence de l'UE sur la portée de la coopération et les modalités des consultations.

2000 7 décembre : signature du Traité de Nice de l'UE, qui contient des amendements reflétant le développement concret de la PESD en tant que politique indépendante de l'UE (entrée en vigueur : février 2003).

19 septembre : le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité intérimaire de l'UE se réunissent pour la première fois pour faire le point des progrès dans les relations OTAN-UE.

1999 10 décembre : lors de la réunion tenue par le Conseil à Helsinki, les Etats membres de l'UE définissent des « objectifs globaux » militaires devant permettre à l'UE, d'ici à 2003, de déployer jusqu'à 15 brigades (entre 50 000 et 60 000 soldats) pour des « tâches de Petersberg » (missions humanitaires et de sauvetage, ainsi que de maintien et de rétablissement de la paix). Les Etats membres de l'UE créent par ailleurs des structures politiques et

militaires qui comprennent notamment un Comité politique et de sécurité, un Comité militaire et un Etat-major. Le rôle de gestion des crises de l'UEO est transféré à l'UE. L'UEO conserve des missions accessoires.

3-4 juin : le Conseil européen réuni à Cologne décide « de doter l'Union européenne des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense ».

23-25 avril : au Sommet de Washington, les chefs d'Etat et de gouvernement décident de développer les arrangements « Berlin+ ».

1998 3-4 décembre : à l'occasion d'un sommet à Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni font une déclaration commune affirmant la détermination de l'UE à établir une politique européenne en matière de sécurité et de défense.

1997 2 octobre : signature du Traité d'Amsterdam de l'UE, qui intègre les « tâches de Petersberg » de l'UEO. L'UE affirme que l'UEO fait partie intégrante de son développement et envisage l'intégration éventuelle de l'UEO en son sein.

1996 3 juin : à Berlin, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent pour la première fois d'établir une Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN, dans le but de rééquilibrer les rôles et responsabilités entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Un volet essentiel de cette initiative consiste à améliorer les capacités européennes. Les Ministres décident par ailleurs de mettre à disposition les moyens de l'Alliance pour des opérations de gestion de crise dirigées par l'UEO. Ces décisions débouchent sur l'introduction du terme « Berlin+ ».



1994 Janvier : au Sommet de Bruxelles, l'OTAN entérine le concept de Groupes de forces interarmées multinationales, qui prévoit la mise en place de quartiers généraux déployables séparables mais non séparés susceptibles d'être utilisés pour des opérations dirigées par l'Europe, et qui constitue la base théorique d'opérations futures auxquelles participeront les pays de l'OTAN et d'autres pays non OTAN.

11 janvier : les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN décident de mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance sur la base de consultations dans le cadre du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO entreprises par les Alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune.

1992 19 juin : à Oslo, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN appuient l'objectif consistant à développer l'UEO en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance et en tant que composante de défense de l'UE, qui assumera également les « tâches de Petersberg ».

Février : l'UE adopte le Traité de Maastricht, qui envisage une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) intergouvernementale ainsi que la définition à terme d'une politique de défense commune (PESD). L'UEO est considérée comme la composante de défense de l'UE ; une étroite coopération est prévue entre l'OTAN et l'UEO.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE résumant les progrès réalisés dans la coopération OTAN-UE depuis la réunion tenue à Madrid le 3 juin 2003, 4 décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-153f.htm>

Approche concertée OTAN-UE pour l'Ouest des Balkans (« Framework for an enhanced NATO-EU dialogue and a concerted approach on security and stability in the Western Balkans »), 29 juillet 2003 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm>

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN et de la Présidence de l'UE résumant les progrès réalisés dans la coopération OTAN-UE depuis la déclaration conjointe du 16 décembre 2002, 3 juin 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-056f.htm>

Décision du Conseil concernant la communication d'informations en vertu de l'accord de sécurité UE-OTAN, 24 mars 2003

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/03/st07/st07588fr03.pdf>

Déclaration UE-OTAN sur la PESD (politique européenne en matière de sécurité et de défense), 16 décembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-142f.htm>



Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE
(en anglais)

http://europa.eu.int/comm/external_relations/cfsp/intro/index.htm

Référence à l'Engagement capacitaire de Prague dans la
Déclaration du Sommet de Prague, 21 novembre 2002
(paragraphe 4)

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm>

Déclaration des Ministres de la défense des pays de l'OTAN sur
les capacités, 6 juin 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm>

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN
et de la Présidence de l'UE résumant les progrès réalisés dans
la coopération OTAN-UE depuis la réunion tenue à Bruxelles
le 6 décembre 2001, 14 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-060f.htm>

Déclaration de presse conjointe du Secrétaire général de l'OTAN
et de la Présidence de l'UE sur la coopération OTAN-UE,
6 décembre 2001

<http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-167f.htm>

Première déclaration commune à la presse du Secrétaire général
de l'OTAN et de la Présidence de l'UE - Déclaration sur l'Ouest
des Balkans, 30 mai 2001

<http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-080f.htm>

Objectif global de l'UE - Conseil européen d'Helsinki,
11 décembre 1999

http://europa.eu.int/council/off/conclu/dec99/dec99_en.htm

(Conclusions de la Présidence, 11/12/1999, n° 00300/1/99,
chapitre II)

Initiative sur les capacités de défense de l'OTAN, Sommet de Washington, 25 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

Une Alliance pour le XXI^e siècle - Communiqué du Sommet de Washington qui décrit les arrangements « Berlin+ », 24 avril 1999 (paragraphe 8 à 10)

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm>

Déclaration conjointe diffusée à l'issue du Sommet franco-britannique de Saint-Malo, France, 3 et 4 décembre 1998

<http://www.iss-eu.org/chaillot/chai47f.html#3>

Traité d'Amsterdam - Acte final (3) - Déclaration relative à l'UEO, 10 novembre 1997

<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/amsterdam.html#0125030020>

Le Traité d'Amsterdam : mode d'emploi. La politique étrangère et de sécurité commune. Novembre 1997

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/a19000.htm>

Relations OTAN-UE et IESD. Communiqué ministériel, Berlin, 3 juin 1996 (paragraphe 2, 7, 8 et 20)

<http://www.nato.int/docu/pr/1996/p96-063f.htm>

Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht), 29 juillet 1992 (référence à la PESC et à la PESD) - Déclaration sur l'UEO

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/EU_treaty.html#0105000050

OTAN-UE : un partenariat stratégique. Dossier de l'OTAN contenant des informations essentielles sur ce thème

<http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-fr.htm>



Evolution de l'Identité européenne de sécurité et de défense
(IESD) et perspective historique des relations OTAN-UE
(pp. 97-103 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais)
<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

PAYS MEMBRES DE L'OTAN (26)

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie

PAYS MEMBRES DE L'UE (25)

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre*, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce, Hongrie*, Irlande, Italie, Lettonie*, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Pays-Bas, Pologne*, Portugal, République tchèque*, Royaume-Uni, Slovaquie*, Slovénie* et Suède

** Membres depuis mai 2004*

OPÉRATION CONCORDIA

L'Opération *Concordia*, qui a remplacé l'Opération *Allied Harmony*, avait pour but de protéger les observateurs de l'OSCE et de l'UE. Elle a mobilisé quelque 400 personnels militaires venant de 14 pays non membres de l'UE et de 13 Etats membres de l'Union. Elle a pris fin le 15 décembre 2003 et a été remplacée par une mission de police de l'UE appelée *Proxima*.

9

L'ÉLARGISSEMENT
DE L'ALLIANCE



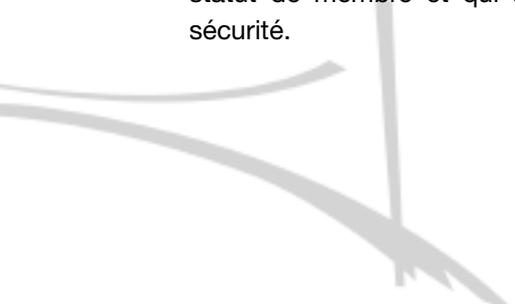


■ INFORMATIONS CLÉS

Le 29 mars 2004, sept pays partenaires sont devenus officiellement membres de l'OTAN : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ; **l'Alliance compte donc à présent 26 membres**. Ces pays avaient été invités à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'OTAN au Sommet de Prague en novembre 2002.

Depuis 1999, ils participent au **Plan d'action pour l'adhésion (MAP)**, programme qui a pour but d'aider les pays partenaires candidats à se conformer aux normes de l'OTAN et à se préparer à une éventuelle adhésion. La participation au Plan d'action pour l'adhésion ne préjuge d'aucune décision de l'Alliance concernant une adhésion future mais elle en facilite grandement le processus. Sont actuellement membres du Plan d'action pour l'adhésion : l'Albanie, la Croatie, et l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

Aux termes de **l'Article 10** du Traité de l'Atlantique Nord, la porte de l'OTAN reste ouverte à d'autres pays européens prêts et disposés à respecter les engagements et les obligations liés au statut de membre et qui sont susceptibles de contribuer à la sécurité.



ETAPES OFFICIELLES DE L'ADHÉSION À L'OTAN

Les pays candidats sont censés participer au Plan d'action pour l'adhésion afin de se préparer à devenir membres et à apporter la preuve de leur aptitude à respecter les obligations et les engagements liés au statut de membre. Ils doivent ensuite être officiellement invités par l'OTAN à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. Avec cette invitation commence le processus d'adhésion, dont les principales étapes sont les suivantes :

- pourparlers d'adhésion avec une équipe de l'OTAN ;
- les pays invités envoient à l'OTAN leur lettre d'intention ainsi que le calendrier qu'ils prévoient pour l'accomplissement des réformes entreprises dans le cadre du Plan d'action pour l'adhésion ;
- les pays de l'OTAN signent les protocoles d'accession ;
- les pays de l'OTAN ratifient les protocoles d'accession ;
- le Secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord ;
- les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord conformément à leurs procédures nationales ;
- lorsqu'ils ont déposé leurs instruments d'accession auprès du Département d'Etat des Etats-Unis, dépositaire du Traité, les pays invités deviennent membres de l'OTAN.

**DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES**

- Prague, les 21 et 22 novembre 2002 : sept pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.
- Washington, du 23 au 25 avril 1999 : présence, pour la première fois à un sommet de l'OTAN, des chefs d'Etat et de gouvernement de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque ; lancement du Plan d'action pour l'adhésion.
- Madrid, les 8 et 9 juillet 1997 : trois pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion : la Hongrie, la Pologne et la République tchèque.



■ CHRONOLOGIE

- 2002 28-29 juin** : présence, pour la première fois à un sommet de l'OTAN, à Istanbul, des chefs d'Etat et de gouvernement de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.
- 29 mars** : adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.
- 2003 26 mars** : cérémonie de signature des protocoles d'accession des sept pays invités.
- 2002 21-22 novembre** : à Prague, sept pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.
- 1999 12 mars** : adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque.
- 1995 8 septembre** : publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.
- 1994 Janvier** : l'OTAN réaffirme sa politique d'ouverture vis-à-vis des autres pays européens.
- 1990** du fait de la réunification de l'Allemagne, la partie orientale de l'Allemagne devient membre de l'OTAN.
- 1982 30 mai** : l'Espagne adhère à l'Alliance (et à la structure militaire intégrée en 1998).



1955 6 mai : adhésion de la République fédérale d'Allemagne.

1952 18 février : adhésion de la Grèce et de la Turquie.

1949 4 avril : signature du Traité de l'Atlantique Nord par 12 membres fondateurs : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Le Traité de l'Atlantique Nord (ou Traité de Washington), document fondateur de l'Alliance (contient 14 articles)
<http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm>

Etude sur l'élargissement de l'OTAN présentée par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, le 3 septembre 1995. L'étude examine « le pourquoi et le comment » de l'élargissement de l'OTAN (contient six chapitres)
<http://www.nato.int/docu/fonda/ela-9502.htm>

Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernements affirmant que l'OTAN poursuivra sa politique de la porte ouverte envers les autres pays européens, 10-11 janvier 1994 (en anglais)
<http://www.nato.int/docu/comm/49-95/c940111a.htm>

Tableau donnant un aperçu du processus de ratification et indiquant les pays qui ont ratifié les protocoles ainsi que la date de ratification
<http://www.nato.int/issues/enlargement/ratification-f.htm>

Document officiel sur le Plan d'action pour l'adhésion
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-066f.htm>

Explications complémentaires sur le Plan d'action pour l'adhésion (pp. 65-67 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais)
<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>



L'élargissement. Page extraite des « dossiers de l'OTAN » contenant des informations essentielles sur ce thème.

<http://www.nato.int/issues/enlargement/index-fr.htm>

Le chemin de l'adhésion. Des informations détaillées sur les différentes étapes menant à l'adhésion (en anglais)

http://www.nato.int/docu/comm/2002/0211-prague/more_info/membership.htm



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

PAYS MEMBRES DE L'OTAN (26)

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie

PAYS MEMBRES DU PLAN D'ACTION POUR L'ADHÉSION (MAP) (3)

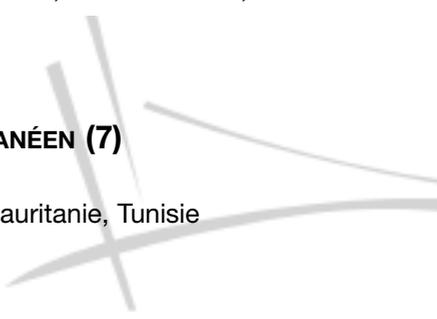
Albanie, Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*

PAYS PARTENAIRES (20)

Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine

PAYS MEMBRES DU DIALOGUE MÉDITERRANÉEN (7)

Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Tunisie





Contributions des 26 pays membres aux budgets civil et militaire de l'OTAN et au programme d'investissement au service de la sécurité.

BUDGETS DE L'OTAN FINANCÉS EN COMMUN LE PARTAGE DES COÛTS RÉAJUSTÉ					
	Budget civil	Budget militaire		Programme d'investissement au service de la sécurité	
Pays membres	à «26»	à «26»	à «25»	à «26»	à «25»
Belgique	2.66	3.1364	3.4973	3.1364	3.4973
Bulgarie	0.35	0.3500	0.4063	0.3500	0.4063
Canada	5.35	4.0745	4.9713	4.0745	4.9713
République tchèque	0.90	0.9000	1.0563	0.9000	1.0563
Danemark	1.41	2.2277	2.4057	2.2277	2.4057
Estonie	0.11	0.1100	0.1277	0.1100	0.1277
France	14.59	13.3368	0	13.3368	0
Allemagne	15.53	17.8475	20.0207	17.8475	20.0207
Grèce	0.38	0.3800	0.4600	1.0000	1.0500
Hongrie	0.65	0.6500	0.7629	0.6500	0.7629
Islande	0.05	0.0400	0.0500	0	0
Italie	5.75	6.8609	7.3856	7.0979	8.8045
Lettonie	0.14	0.1400	0.1625	0.1400	0.1625
Lituanie	0.21	0.2100	0.2438	0.2100	0.2438
Luxembourg	0.08	0.1422	0.1508	0.1422	0.1508
Pays-Bas	2.75	3.5271	3.9130	3.5271	3.9130
Norvège	1.09	1.8412	1.9361	1.8412	1.9361
Pologne	2.48	2.4800	2.9077	2.4800	2.9077
Portugal	0.63	0.4604	0.5680	0.4604	0.5680
Roumanie	1.14	1.1400	1.3233	1.1400	1.3233
Slovaquie	0.46	0.4600	0.5340	0.4600	0.5340
Slovénie	0.26	0.2600	0.3018	0.2600	0.3018
Espagne	3.50	3.3760	3.9812	3.3760	3.9812
Turquie	1.59	1.2627	1.5085	1.2627	1.5085
Royaume-Uni	16.13	12.2438	14.6572	12.2438	14.6572
Etats-Unis	21.81	22.5428	26.6683	21.7258	24.7094
	100.00	100.0000	100.0000	100.0000	100.0000

Dépenses de défense des pays de l'OTAN (1980-2003)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-146e.htm>

Enregistrements vidéo (en anglais) d'interviews avec les ambassadeurs des sept pays invités pendant le processus d'adhésion. *Questions : qu'apporte votre pays à l'OTAN ? De quelle façon contribuera-t-il aux nouvelles structures militaires et aux nouvelles missions de l'Alliance ?*

- **BULGARIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec
M. l'Ambassadeur Emil Valev, chef de la Mission de la République de Bulgarie au siège de l'OTAN
<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s031027a.htm>

- **ESTONIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec
M. l'Ambassadeur Harri Tiido, chef de la Mission de la République d'Estonie auprès de l'OTAN
<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s031027b.htm>
Contribution de l'Estonie à l'OTAN
<http://www.vm.ee/eng/nato/kat%20359/4245.html>

- **LETONIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec
M. l'Ambassadeur Imants Liegis, chef de la Mission de la Lettonie auprès de l'OTAN
<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040109a.htm>





- **LITUANIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec Mme l'Ambassadeur Ginte Damusis, chef de la Mission de la République de Lituanie auprès de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040116b.htm>

Opérations à l'étranger : déploiements militaires de la Lituanie

<http://www.nato.int/invitees2004/lithuania/ops.htm>

- **ROUMANIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec M. l'Ambassadeur Bogdan Mazuru, chef de la Mission de la Roumanie auprès de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040109b.htm>

- **SLOVAQUIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec M. l'Ambassadeur Igor Slobodnik, chef de la Mission de la République slovaque auprès de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040116a.htm>

- **SLOVÉNIE**

Texte de l'enregistrement vidéo de l'interview avec M. l'Ambassadeur Matjaz Šinkovec, chef de la Mission de la Slovénie auprès de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040119a.htm>





10 LES PARTENARIATS DE L'OTAN



■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a commencé dès 1991 à nouer des relations de partenariat avec des pays non membres, afin d'aider des Etats, souvent nouvellement indépendants, à instaurer un environnement démocratique solide, à maintenir la stabilité politique et à moderniser leurs forces armées. Ces partenariats contribuent à étendre la sécurité dans l'ensemble du continent européen et permettent aux pays participants de satisfaire leurs impératifs de sécurité en s'appuyant sur les compétences des pays de l'OTAN.

Le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, publié au Sommet de Washington en 1999, fait figurer le Partenariat parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance. Les relations entre l'Alliance et les pays non membres de l'OTAN ont pour cadre deux instances principales : le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le Partenariat pour la paix (PpP).

LE CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (CPEA)

Le **Conseil de partenariat euro-atlantique** est un forum multilatéral au sein duquel les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires se rencontrent régulièrement pour débattre d'un très grand nombre de questions politiques et de sécurité, notamment la maîtrise des armements, le terrorisme, le maintien de la paix, les questions liées à l'économie de la défense et la sûreté nucléaire. Ils abordent également, au cours de leurs consultations, les domaines de la science et de l'environnement, de même que celui des plans civils d'urgence. C'est ainsi qu'a été

créé en 1998, à l'initiative de la Russie, le **Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe** (EADRCC) chargé d'assurer la coordination, entre les pays du CPEA, des secours en cas de catastrophe.

Outre les consultations à court terme, au sein du CPEA, sur les questions d'actualité dans les domaines politique et de la sécurité, un **plan biennal d'action du CPEA** prévoit une consultation et une coopération à plus long terme dans un large éventail de domaines.

Les réunions du CPEA peuvent se tenir à différents niveaux (chefs d'Etat et de gouvernement, Ministres, Ambassadeurs, réunions de travail ou réunions d'experts), et jouer un rôle décisif en période de crise. Lors de la crise du Kosovo, par exemple, une série de réunions extraordinaires a permis de tenir les pays partenaires informés de la planification de l'OTAN et de ses préparatifs en vue d'éventuelles options militaires dans cette province, et de procéder à des échanges de vues pendant et après le conflit.

LE PARTENARIAT POUR LA PAIX (PPP)

Le CPEA constitue le cadre politique général du **Partenariat pour la paix**, un programme de coopération pratique entre l'OTAN et des pays partenaires pris individuellement (tous les membres du PpP sont également membres du CPEA - voir « Quelques faits et chiffres »).

Le PpP est axé sur des programmes conçus sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque pays. Ces **programmes de partenariat individuel** (IPP) sont des programmes étalés sur

deux ans et composés à partir d'un vaste menu d'activités choisies figurant au Programme de travail du Partenariat. Le **Programme de travail du Partenariat** propose des activités dans plus de 20 domaines : politique et plans de défense, relations civilo-militaires, formation et entraînement, défense aérienne, systèmes de communications et d'information, gestion des crises et plans civils d'urgence, entre autres. En 1999, les **Plans d'action individuels pour le Partenariat** (IPAP) sont venus s'ajouter aux IPP ; ils visent à englober des activités menées sous l'égide du CPEA et du PpP, et à faire en sorte que les partenaires se rapprochent encore davantage de l'OTAN.

Le texte fondateur du PpP - le **document cadre du Partenariat pour la paix** - énumère les engagements spécifiques à prendre par chaque participant (transparence dans l'établissement des plans de défense, contrôle démocratique des forces armées et interopérabilité). L'OTAN s'engage, pour sa part, à mener des consultations avec tout Partenaire qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité.

Aux termes du Document cadre du PpP, l'OTAN s'est engagée à mettre au point avec les pays partenaires un **processus de planification et d'examen** (PARP) du PpP devant servir à déterminer et à évaluer les forces et les moyens susceptibles d'être mis à disposition pour des activités de formation, des exercices et des opérations à caractère multinational menés de concert avec les forces de l'Alliance. Le Processus de planification et d'examen, qui s'appuie sur la longue expérience de l'OTAN dans le domaine de l'établissement de plans de défense, est proposé aux Partenaires de façon optionnelle. Le PARP a favorisé la collaboration des pays partenaires aux opérations dirigées par l'OTAN, comme dans l'ex-Yougoslavie

et en Afghanistan, et a aidé à jeter les bases d'une plus grande participation des Partenaires à la prise de décisions et à la planification dans le cadre du PpP.

Des Eléments d'état-major du PpP, composés d'officiers de pays alliés et de pays partenaires, ont été mis en place au sein de plusieurs QG de l'OTAN ; ils travaillent ensemble à la planification d'exercices et à l'exécution d'autres fonctions de coopération. Par ailleurs, une **Cellule de coordination du Partenariat** (CCP), implantée au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons, en Belgique, participe à la coordination des activités d'entraînement et des exercices PpP. Il existe également un Centre de coordination internationale où les pays non OTAN fournissant des troupes à des opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN peuvent disposer des installations nécessaires pour les exposés et la planification.

Le Partenariat pour la paix fait l'objet d'un réexamen périodique, qui permet de l'adapter aux évolutions du contexte international et aux besoins des pays partenaires. Les grandes étapes de l'évolution du programme sont résumées ci-après :

- 1997 : améliorations visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et la planification du PpP, et à rendre ce dernier plus opérationnel ;
- 1999 : poursuite du développement de ce rôle opérationnel avec l'approbation d'un **Cadre politico-militaire pour des opérations du PpP dirigées par l'OTAN** (PMF) et le lancement d'un **Concept de capacités opérationnelles** (OCC), visant à améliorer l'aptitude des forces de l'Alliance et de celles des

Partenaires à agir de concert lors d'opérations dirigées par l'OTAN. L'OCC instaure un lien entre la coopération normale dans le cadre du Partenariat pour la paix et le processus de constitution des forces de l'OTAN qui est activé en cas de crise. D'autres initiatives ont également été lancées à Washington, et notamment le **Programme de renforcement de la formation et de l'entraînement (TEEP)**, visant à renforcer les capacités opérationnelles du PpP par le biais de la formation et de l'entraînement du personnel militaire des pays partenaires. En outre, le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, révisé la même année, fait figurer le Partenariat parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance ;

- 2002 : au Sommet de Prague, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé des décisions concrètes visant à intensifier la coopération dans le cadre du PpP et du CPEA ; ces décisions sont présentées dans un document capital intitulé « Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix ». Les nouveaux mécanismes - tels que les **Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP)** – ont été conçus pour assurer une approche globale, adaptée et différenciée du Partenariat et pour mieux soutenir les efforts de réforme des Partenaires, notamment en leur fournissant un meilleur retour d'informations et un meilleur appui technique. Les participants au Sommet ont aussi adopté un **Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme**, qui fournit un cadre pour la coopération entre l'OTAN et les Partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, définissant les rôles de ces pays et les instruments envisageables pour combattre

le terrorisme et en gérer les conséquences. Les pays participant au Dialogue méditerranéen peuvent aussi y prendre part, au cas par cas ;

- 2004 : on prévoit que le Sommet d'Istanbul débouchera sur une nouvelle adaptation du PpP en vue de soutenir les efforts de réforme des pays partenaires et de continuer à promouvoir le dialogue et la coopération en général. Cela permettra d'aider ces pays à s'occuper des questions essentielles et, en fonction de leurs besoins individuels, de continuer à les aider dans les efforts qu'ils déploient pour accroître leur participation aux opérations dirigées par l'OTAN.

En dehors de ces renforcements périodiques du PpP, le programme a bénéficié d'une importante initiative, la création en septembre 2000 du **Fonds d'affectation spéciale du PpP**, dont le but est d'aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions. Plusieurs projets ont été entrepris, notamment en Albanie, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine. Ils sont dirigés par un pays membre de l'OTAN et un pays partenaire, et financés par les pays disposés à s'associer aux projets.

AUTRES PARTENARIATS

Les Partenariats de l'OTAN englobent des pays allant de l'Atlantique à l'Asie centrale et au Caucase. L'OTAN entretient des relations spéciales avec la Russie et l'Ukraine et a également noué des relations avec les pays de la région méditerranéenne dans le cadre du Dialogue méditerranéen (voir les chapitres consacrés à ces sujets).

L'OTAN a aussi développé des relations avec des pays de l'Europe du Sud-Est - **Initiative pour l'Europe du Sud-Est** ou IESE - pour soutenir la coopération régionale, décrite dans le chapitre « L'OTAN dans les Balkans ».

Par ailleurs, l'Alliance coopère avec des pays autres que les pays membres, les pays partenaires et les pays participant au Dialogue méditerranéen. On peut citer, dans ce contexte, l'Argentine, l'Australie, la Chine, le Japon et la Nouvelle-Zélande, pays avec lesquels l'OTAN travaille dans différents domaines.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Prague, 21-22 novembre 2002 : les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent les propositions concrètes contenues dans le « Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix » et dont le but est d'intensifier la coopération dans le cadre du PpP et du CPEA. Ils adoptent également le Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.
- Washington, 25 avril 1999 : les chefs d'Etat et de gouvernement entérinent le rapport « Vers un partenariat pour le XXI^e siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel » ; lancement de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est.
- Sintra, 30 mai 1997 : le CPEA remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; renforcement du PpP.
- Bruxelles, 10 janvier 1994 : lancement du PpP.
- Bruxelles, 20 décembre 1991 : première réunion du Conseil de coopération nord-atlantique.

■ CHRONOLOGIE

- 2004 14 janvier** : l'OTAN célèbre le dixième anniversaire du PpP.
- 2003 20 mai** : au cours d'une visite au siège de l'OTAN, le Premier ministre serbe, M. Zivkovic, exprime le souhait de la Serbie-et-Monténégro d'adhérer au PpP.
- 2002 21-22 novembre** : ensemble de mesures adoptées au Sommet de Prague pour le renforcement du CPEA et du PpP ; adoption du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.
- 2001 26 octobre** : l'OTAN célèbre dix années de partenariat et de coopération.
12 septembre : le CPEA condamne les attentats terroristes contre les Etats-Unis et exprime sa solidarité avec le peuple américain.
- 2000 Septembre** : création du Fonds d'affectation spéciale du PpP, pour aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions.
- 1999 25 avril** : au Sommet de Washington, approbation d'un Cadre politico-militaire pour des opérations du PpP dirigées par l'OTAN (PMF) et lancement d'un Concept de capacités opérationnelles (OCC), des Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP) et du programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PpP (TEEP). L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est (IESE) est également lancée pour aider à l'intégration des pays de la région.



- 1997 30 mai** : dernière réunion du Conseil de coopération nord-atlantique et réunion inaugurale du CPEA ; améliorations du PpP visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et la planification du PpP, et à rendre ce dernier plus opérationnel.
- 1995 9 juin** : accord entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord et les autres Etats participant au Partenariat pour la paix concernant le statut des forces.
- 1994 10 janvier** : lancement du Partenariat pour la paix et publication du Document d'invitation et document cadre du PpP.
- 1991 20 décembre** : réunion inaugurale du Conseil de coopération nord-atlantique, avec la participation des pays de l'OTAN et de neuf pays d'Europe centrale et orientale.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix, Prague, 22 Novembre 2002. Document de base, expliquant l'évolution des partenariats de l'OTAN, leurs perspectives d'avenir et les mécanismes de partenariat (en anglais).

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b021121a.htm>

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, Prague, 22 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm>

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Prague, 22 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-128f.htm>

Programme de travail du Partenariat pour 2002-2003 - Le PWP énumère toutes les activités proposées par les organismes de l'OTAN (siège, états-majors, agences ou écoles) et par les pays Alliés et Partenaires dans le cadre du PpP (en anglais).

<http://www.nato.int/pfp/docu/pwp0203/pwp0203.htm>

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Washington D.C., 25 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-067f.htm>

Document de base intitulé « Vers un partenariat pour le XXI^e siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel », 15 juin 1999, et couvrant diverses initiatives : PMF, PAPP, OCC, IPAP et TEEP (en anglais).

<http://www.nato.int/pfp/docu/d990615g.htm>



« Vers un Partenariat pour le XXI^e siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel » : Rapport du Comité directeur politico-militaire du Partenariat pour la paix.

<http://www.nato.int/pfp/docu/d990615af.htm>

Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques, 8 juillet 1997, traitant du CPEA (paragraphe 9) et du PpP (paragraphe 10).

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm>

Communiqué final de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Sintra, Portugal, le 29 mai 1997, annonçant la création du CPEA et le renforcement du PpP (paragraphe 2).

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-065f.htm>

Déclaration du Conseil de Coopération nord-atlantique sur le Dialogue, le partenariat et la coopération, Bruxelles, 20 décembre 1991 (en anglais).

<http://www.nato.int/docu/comm/49-95/c911220a.htm>

Module proposant des textes juridiques et politiques et des déclarations officielles sur le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix, et notamment le Document d'invitation du PpP, le Document cadre du PpP, le Document de base du CPEA, ainsi que les Plans d'action et les programmes de travail (en anglais).

<http://www.nato.int/issues/eapc/eapc-off-text.htm>

Textes officiels se rapportant au PpP, et notamment les communiqués ministériels et les Programmes de travail du Partenariat (en anglais).

<http://www.nato.int/issues/pfp/pfp.htm>

Pays membres du CPEA, et liens vers les pays (en anglais).

<http://www.nato.int/pfp/eapc-cnt.htm>

Pays membres du PpP, dans l'ordre chronologique de signature du Document cadre (en anglais).

<http://www.nato.int/pfp/sig-date.htm>

Dix ans de Partenariat pour la paix, 10 janvier 2004

<http://www.nato.int/docu/update/2004/01-january/f0110b.htm>

Dix ans de partenariat et de coopération, 26 octobre 2001

<http://www.nato.int/docu/update/2001/1022/f1026a.htm>

Informations générales sur le Partenariat pour la paix (pp. 67-80 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais).

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

Fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix (en anglais).

<http://www.nato.int/pfp/trust-fund.htm>

Site web de l'EADRCC

<http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm>

Cinquième anniversaire de l'EADRCC

<http://www.nato.int/docu/update/2003/06-june/f0603b.htm>



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

PAYS MEMBRES DU CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (46)

Ce forum multinational regroupe les 26 pays membres de l'OTAN et 20 pays partenaires, tous membres du PpP.

Pays membres de l'OTAN : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Pays partenaires : voir ci-dessous, pays membres du Partenariat pour la paix.

PAYS MEMBRES DU PARTENARIAT POUR LA PAIX (20)

Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine



11

LES RELATIONS OTAN-RUSSIE



■ INFORMATIONS CLÉS

Le Conseil OTAN-Russie (COR) est le principal mécanisme de coopération OTAN-Russie. Dans cette enceinte, les Alliés et la Russie participent aux activités sur un pied d'égalité et développent leur coopération dans divers domaines d'intérêt commun.

Dans le cadre du COR, les pays de l'Alliance et la Russie établissent un dialogue politique constant sur les questions de sécurité actuelles. Des échanges constructifs ont eu lieu dans ce domaine, notamment des discussions sur la situation dans les Balkans, en Afghanistan, en Géorgie, en Méditerranée et aux alentours et à propos de la menace que représentent les narcotiques afghans pour la région euro-atlantique. Le COR examine en outre des moyens de traduire le dialogue politique en initiatives politiques concrètes.

Le COR a également accompli d'importants progrès sur le plan de la coopération pratique. Les secteurs clés sont la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises, la défense contre les missiles de théâtre, la non-prolifération, la coopération entre militaires et la réforme de la défense. La Russie coopère en outre avec l'OTAN sur le plan de la gestion de l'espace aérien, des plans civils d'urgence, de la coopération scientifique et de la sécurité environnementale.

En ce qui concerne **la lutte contre le terrorisme**, la coopération a pris la forme d'échanges d'informations réguliers, de consultations approfondies, d'évaluation conjointes de la menace, de plans civils d'urgence en cas d'attentat terroriste, ainsi que de

l'exploration du rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme. Les pays de l'Alliance et la Russie coopèrent également dans des domaines qui ne sont pas liés directement au terrorisme, comme le contrôle aux frontières, la non-prolifération, la gestion de l'espace aérien, la sécurité nucléaire, etc. Des ateliers et des conférences de haut niveau ont également été consacrés au rôle du secteur militaire et suscitent des propositions concrètes de coopération. La troisième conférence, et la plus récente, s'est tenue à Norfolk (Virginie) le 5 avril 2004.

Une coopération intensive est également en cours dans le domaine de la gestion des crises. Le Conseil OTAN-Russie élabore actuellement **un concept générique d'opérations conjointes OTAN-Russie de maintien de la paix**. Jusqu'en 2003, la contribution de la Russie aux forces de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans était la plus importante des contingents non OTAN. La Russie a proposé son soutien en Afghanistan, possibilité que l'OTAN examine actuellement. Elle participe aux exercices militaires menés dans le cadre du PpP, et des officiers russes coopèrent avec des officiers de l'OTAN au sein de la Cellule de coordination du Partenariat au Grand quartier général des puissances alliées en Europe, à Mons.

Dans le domaine de **la défense contre les missiles de théâtre**, une étude a été lancée en 2003 pour évaluer les niveaux éventuels d'interopérabilité des systèmes de défense contre les missiles de théâtre des Alliés et de la Russie. Les deux parties étudient également la protection contre l'utilisation par des terroristes de technologie des missiles balistiques et d'agents nucléaires, biologiques et chimiques. Les travaux se poursuivent sur l'élaboration de procédures de coopération en matière d'opérations de réponse aux crises.

Les pays de l'Alliance et la Russie préparent actuellement une évaluation conjointe des tendances mondiales en matière de **prolifération des armes de destruction** massive et de leurs vecteurs et mettront sur pied d'autres projets conjoints. Un atelier a eu lieu en Pologne, du 11 au 13 décembre 2003, en vue de rechercher des possibilités de coopération pratique sur le plan de la protection contre les armes chimiques et biologiques.

Dans la perspective de mener des opérations conjointes, le Conseil OTAN-Russie réalise également un programme visant à assurer l'**interopérabilité** des forces de l'OTAN et de celles de la Russie. Dans ce domaine, la coopération serait possible sur le plan de l'entraînement et des exercices, de la coopération logistique, et de la recherche et du sauvetage en mer. Un accord cadre sur la coopération dans ce dernier domaine a été signé en février 2003. L'OTAN et la Russie devraient également conclure sous peu une Convention sur le statut des forces dans le cadre du PpP. La mise en place d'une antenne militaire russe de la Mission de la Russie auprès de l'OTAN et le renforcement de la Mission de liaison militaire de l'OTAN à Moscou contribueront à améliorer encore la liaison et la coordination entre l'OTAN et les dirigeants militaires russes.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans le domaine de **la réforme de la défense** axées principalement sur la gestion des ressources humaines et financières, les questions d'ordre macroéconomique, financier et social, et les plans de forces. L'ouverture en juillet 2002 d'un centre pour la reconversion des officiers à la retraite, qui a depuis été agrandi, en est une illustration.

Les Alliés et la Russie ne s'accordent pas toujours sur tout, et des différends subsistent sur certaines questions, notamment l'élargissement de l'OTAN et le stationnement éventuel de forces étrangères sur le territoire des nouveaux Etats membres, le Traité

FCE, les engagements pris par la Russie au Sommet d'Istanbul de l'OSCE en ce qui concerne la Géorgie et la Moldova, et la Tchétchénie. Toutefois, l'élément moteur de ce nouvel esprit de coopération est la prise de conscience qu'ils ont les mêmes priorités stratégiques et se trouvent confrontés aux mêmes défis.

DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- 28 mai 2002 : création à Rome du Conseil OTAN-Russie.
- 27 mai 1997 : signature à Paris de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie.



■ CHRONOLOGIE

2004 7 avril : signature à Moscou des accords établissant des bureaux de liaison militaire russes au commandement opérationnel de l'OTAN à Mons (Belgique) et au commandement allié « Transformation » à Norfolk, Virginie (Etats-Unis).

6 avril : troisième conférence de haut niveau OTAN-Russie sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme, à Norfolk, Virginia (Etats-Unis).

8-12 mars : premier exercice conjoint assisté par ordinateur sur la défense contre les missiles de théâtre, organisé dans le cadre du Conseil OTAN-Russie à Colorado Springs, Colorado (Etats-Unis).

12 janvier : le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, fait son premier appel sur la ligne directe établie avec le Ministre russe de la défense, M. Sergueï Ivanov.

2003 23 juillet : Déclaration du COR sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine.

2 juillet : les troupes russes quittent la force dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR).

14 juin : les troupes russes quittent la force dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (SFOR).

13 mai : première réunion du Conseil OTAN-Russie à Moscou.

22 avril : le Centre OTAN-Russie pour la reconversion du personnel militaire dégagé des cadres (Université d'Etat d'économie, de statistique et d'informatique de Moscou) s'étend aux régions.

2002 9 décembre : deuxième conférence de haut niveau OTAN-Russie sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, Moscou.

25-27 septembre : le Conseil OTAN-Russie mène un exercice dans le domaine des plans civils d'urgence à Noginsk (Russie).

20 septembre : le Conseil OTAN-Russie approuve les aspects politiques d'un concept générique pour de futures opérations de maintien de la paix OTAN-Russie.

2 juillet : inauguration d'un Centre conjoint OTAN-Russie destiné à la reconversion civile du personnel militaire délogé des cadres.

28 mai : signature de la Déclaration de Rome intitulée : « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle », créant officiellement le nouveau Conseil OTAN-Russie.

27 mai : ouverture du Bureau de liaison militaire de l'OTAN à Moscou ; 5^e anniversaire de la signature de l'Acte fondateur.

8 février : l'OTAN et la Russie signent un accord sur le sauvetage des équipages de sous-marins.

4 février : première conférence de haut niveau OTAN-Russie sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, Rome.

2001 6-7 décembre : les Ministres des affaires étrangères du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie décident de créer un nouveau Conseil pour mai 2002.

21-23 novembre : le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, se rend à Moscou.

3 octobre : le Président Poutine et le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, se rencontrent à Bruxelles pour examiner comment renforcer la coopération OTAN-Russie contre le terrorisme après les attentats terroristes du 11 septembre contre les Etats-Unis.

- 13 septembre** : le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie condamne les attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis.
- 20 février** : inauguration du Bureau d'information de l'OTAN à Moscou.
- 2000**
- 12 août** : naufrage du sous-marin russe *Koursk*.
- 15-16 février** : le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, se rend à Moscou.
- janvier** : M. Poutine devient Président de la Fédération de Russie, succédant à M. Eltsine.
- 1999** Moscou interrompt sa coopération avec l'OTAN dans un certain nombre de domaines à cause de la campagne menée au Kosovo.
- 1998**
- 3 juin** : inauguration du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe de l'OTAN, dont la Russie est l'un des promoteurs.
- Février** : ouverture du premier Centre de documentation de l'OTAN à Moscou.
- 28 mai** : l'OTAN et la Russie signent un mémorandum d'entente sur la coopération scientifique et technologique.
- 1997**
- 27 mai** : signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, par lequel elles reconnaissent qu'elles ne sont plus des adversaires et qui marque le début d'une ère nouvelle dans leurs relations.
- 1996**
- 20 mars** : signature par l'OTAN et la Russie d'un mémorandum sur les plans civils d'urgence.
- 20-21 mars** : le Secrétaire général de l'OTAN, M. Javier Solana, se rend à Moscou.

- 13 janvier** : déploiement de troupes russes à l'appui de la force dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (IFOR).
- 1995 31 mai** : la Russie accepte officiellement son programme de partenariat individuel lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères à Noordwijk (Pays-Bas).
- 1994 22 juin** : début de la participation de la Russie au Partenariat pour la paix (PpP).
- 1993 Printemps** : le SACEUR se rend à Moscou et approuve un programme de coopération spécifique avec le Ministère de la défense russe.
- 1992 24-25 février** : première visite à Moscou d'un Secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner.
- 1991 20 décembre** : inauguration du Conseil de coopération nord-atlantique avec la participation de 25 pays, dont la Russie.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens: www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Déclaration des Ministres de la défense faite à la réunion du Conseil OTAN-Russie du 1er décembre 2003, exposant les domaines de coopération.

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031201f.htm>

Déclaration du Conseil OTAN-Russie sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine, 23 juillet 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030723bf.htm>

Sommet OTAN-Russie de Rome – textes de base et autres documents connexes, 28 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/comm/2002/0205-rome/0205-rome.htm>

Déclaration du Conseil OTAN-Russie au niveau des Ministres de la défense, énumérant divers domaines de coopération, 6 juin 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p020606f.htm>

Décision des Ministres des affaires étrangères du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie de créer un nouveau Conseil, 6-7 décembre 2001

<http://www.nato.int/docu/pr/2001/p011207f.htm>

Sommet OTAN-Russie de Paris – textes de base (y compris l'Acte fondateur) et autres informations connexes, comme l'évolution des relations OTAN-Russie, 27 mai 1997

<http://www.nato.int/docu/fonda/actfnd-a.htm>

Signature d'un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes, 20 mars 1996

<http://www.nato.int/docu/pr/1996/p96-044f.htm>

Les relations OTAN-Russie. Module comprenant les éléments et les textes clés (en anglais).

<http://www.nato.int/issues/nato-russia/index.html>

« Combating terrorism : a key objective », article publié le 25 décembre 2002 par le général Kujat dans *Krasnaya Zvezda*, donnant une évaluation détaillée de la coopération entre militaires dans les domaines suivants : lutte contre le terrorisme, réforme de la défense, recherche et sauvetage en mer, exercices et entraînement et logistique (en anglais et en russe).

<http://www.nato.int/docu/articles/2002/a021225a.htm>

« Ballistic Missile Threats : A NATO-Russia Strategic Challenge », article publié le 27 février 2003 dans *Krasnaya Zvezda* par M. Robert Bell, Secrétaire général adjoint de l'époque pour le soutien de la défense (en anglais et en russe).

<http://www.nato.int/docu/articles/2003/a030227a.htm>

« A New Russian Revolution : Partnership with NATO », discours prononcé le 13 décembre 2002 par le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, faisant un bref historique des relations OTAN-Russie (en anglais et en russe).

<http://www.nato.int/docu/speech/2002/s021213a.htm>

« Peacekeeping : Achievements and next steps », discours prononcé par le général James Jones, Commandant suprême des forces alliées en Europe, le 3 juillet 2003 (en anglais et en russe).

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030703a.htm>



Création du Centre OTAN-Russie de reconversion du personnel militaire dégagé des cadres, 2 juillet 2002

<http://www.nato.int/docu/update/2002/07-july/f0702b.htm>

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe.

<http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm>



12 L'OTAN ET L'UKRAINE



■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN et l'Ukraine coopèrent sur un large éventail de questions, notamment la réforme de la défense, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix, les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes ; elles coopèrent également sur le plan politique pour les questions de sécurité régionale, sur le plan militaire et en matière de science et de technologie. La coopération est particulièrement active avec l'Ukraine.

Des consultations ont lieu au sein de la **Commission OTAN-Ukraine (COU)**, établie conformément à la **Charte de partenariat spécifique** de 1997. Cette charte est le document de base définissant les relations OTAN-Ukraine.

Ces relations ont franchi une étape importante en novembre 2002, avec l'adoption par la COU d'un **Plan d'action OTAN-Ukraine**. Ce Plan d'action a pour objet « d'identifier clairement les priorités et les objectifs stratégiques de l'Ukraine en vue de concrétiser ses aspirations à une pleine intégration dans les structures de sécurité euro-atlantiques, et de fournir un cadre stratégique pour la coopération OTAN-Ukraine présente et future au titre de la Charte ». Il énonce les objectifs et principes établis d'un commun accord qui couvrent les domaines suivants : politique, économie, information, sécurité, défense et forces armées, protection et sécurité des informations, et questions juridiques.

Des plans annuels des cibles à atteindre, notamment les mesures spécifiques à prendre par l'Ukraine seule ou au titre des mesures conjointes OTAN-Ukraine, appuient la mise en œuvre des objectifs définis dans le Plan d'action. Des réunions d'évaluation sont

organisées deux fois par an, et un rapport d'activité est établi chaque année pour permettre à la COU de faire le point sur l'état de réalisation des objectifs du Plan d'action.

La réforme du secteur de la défense et de la sécurité, ainsi que la gestion de ses conséquences, sont les grandes priorités de l'Ukraine, qui achève actuellement un réexamen complet du secteur de la défense. Sa coopération avec l'OTAN dans ce domaine vise à renforcer le contrôle civil et démocratique des forces armées afin d'en améliorer l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et de transformer les forces armées colossales constituées d'appelés en forces armées professionnelles, plus petites et plus mobiles.

D'autres activités menées en coopération concernent l'organisation de programmes de reconversion destinés aux officiers (cours de langue et stages sur la gestion de la planification militaire et des ressources humaines et sur la conversion dans le secteur de la défense), la restructuration, la réduction et l'adaptation de l'industrie de défense, la formation et l'aide pour améliorer l'interopérabilité entre l'Ukraine et l'OTAN, la reconversion civile des officiers dégagés des cadres et la formation d'officiers d'active. Des projets du fonds d'affectation spéciale du PpP ont aussi été mis en place pour aider l'Ukraine à assurer la destruction sans risque de mines terrestres antipersonnel.

L'Ukraine a également soutenu très activement les efforts déployés par l'OTAN en vue de renforcer la sécurité euro-atlantique. Dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**, l'Ukraine a ouvert son espace aérien aux avions participant à la campagne contre le terrorisme en Afghanistan et a mis ses appareils de transport militaire à disposition pour le déploiement des troupes alliées.

L'Ukraine a en outre fourni une contribution en troupes aux efforts de **maintien de la paix** de l'OTAN au Kosovo, et elle est parmi les contributeurs en effectifs les plus importants en ce qui concerne la division multinationale dirigée par la Pologne en Irak, avec plus de 1 600 hommes sur le terrain.

Les secours en cas de catastrophe et, en particulier, la prévention des inondations grâce à une planification conjointe et des exercices multinationaux de grande envergure sont un autre domaine important de la coopération OTAN-Ukraine. L'OTAN a déjà apporté son aide à l'Ukraine à trois reprises après de graves inondations, en 1995, 1998 et 2001.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- 22 novembre 2002 : adoption du premier Plan d'action OTAN-Ukraine à la réunion des Ministres des affaires étrangères de la COU, à Prague.
- 14-15 mai 2002 : réunis à Reykjavik, les Ministres des affaires étrangères décident de porter le Partenariat spécifique à un niveau qualitativement nouveau, notamment par des consultations et une coopération intensifiées sur des questions politiques, économiques et de défense.
- 9 juillet 1997 : signature de la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique lors du Sommet de Madrid. Cette charte établit le partenariat entre les deux parties et réaffirme le soutien de l'OTAN à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine, à son intégrité territoriale, à son développement démocratique, à sa prospérité économique et à son statut d'Etat non doté d'armes nucléaires.

■ CHRONOLOGIE

2004 22 mars : approbation par la COU du Plan annuel des cibles à atteindre pour 2004.

17 mars : ratification par la *Verkhovna Rada* (Parlement ukrainien) du mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte.

2003 24 juin : le Comité scientifique de l'OTAN tient pour la première fois une réunion en Ukraine.

24 mars : publication du Plan annuel des cibles à atteindre pour 2003 ; lancement d'un réexamen complet du secteur de la défense et d'une réforme plus large du secteur de la sécurité.

2002 28 novembre : lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du PpP portant sur un éventuel projet de destruction de 130 000 tonnes de munitions et d'un million et demi d'armes légères et de petit calibre en Ukraine.

22 novembre : adoption à Prague du premier Plan d'action OTAN-Ukraine, à la suite de la décision prise à Reykjavik de porter le Partenariat à un nouveau niveau.

9 juillet : deuxième réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev pour marquer le cinquième anniversaire de la signature de la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique ; signature d'un mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte concernant l'utilisation de moyens et capacités militaires de l'Ukraine pour des exercices et opérations de l'OTAN ; lancement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du PpP d'un projet visant à faciliter la destruction de 400 000 mines terrestres antipersonnel à Donetsk.

15 mai : la Commission OTAN-Ukraine, réunie au niveau des Ministres des affaires étrangères, décide de porter le

Partenariat spécifique à un niveau qualitativement nouveau, notamment par des consultations et une coopération intensifiées sur des questions politiques, économiques et de défense.

2001 14 septembre : la Commission OTAN-Ukraine condamne les actes de terrorisme perpétrés contre les Etats-Unis.

24 août : l'Ukraine célèbre le dixième anniversaire de son indépendance.

1er août : lancement d'un projet pilote sur la prévention des inondations et les mesures à prendre pour y faire face portant sur le bassin de la rivière Tisza.

26 février : l'OTAN et l'Ukraine signent un deuxième accord sur la reconversion du personnel militaire, comprenant des activités dans le domaine économique (fermeture de bases, planification du budget de la défense, ainsi que programmation et budgétisation).

2000 2-3 novembre : première réunion du Groupe de surveillance conjoint, établi pour renforcer la dimension parlementaire des relations OTAN-Ukraine, et réunissant des membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et de la *Verkhovna Rada* ukrainienne.

15 juillet : déploiement du bataillon polono-ukrainien au Kosovo.

25 septembre : exercice dans le domaine des plans civils d'urgence, *Transcarpathia 2000*, mené à Ujgorod, dans l'ouest de l'Ukraine.

1er mars : première réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev.

2 mars : la *Verkhovna Rada* approuve une convention sur le statut des forces dans le cadre du PpP et le Traité Ciel ouvert.

- 1999 11 octobre** : l'OTAN et l'Ukraine signent un accord, le premier du genre, prévoyant la formation d'officiers ukrainiens dégagés des cadres en vue de leur retour à la vie civile.
- 23 avril** : un Bureau de liaison de l'OTAN s'ouvre à Kiev, pour faciliter la participation de l'Ukraine au Partenariat pour la paix et appuyer ses efforts dans le domaine de la réforme de la défense.
- 22 mars** : établissement du centre d'entraînement PpP de Yavoriv.
- 1998** Etablissement du Groupe de surveillance conjoint, établi pour renforcer la dimension parlementaire des relations OTAN-Ukraine.
- 1997 16 décembre** : l'OTAN et l'Ukraine signent un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes.
- 9 juillet** : l'OTAN et l'Ukraine signent, à Madrid, la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique, créant la Commission OTAN-Ukraine.
- 7 mai** : ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN.
- 1996** L'Ukraine envoie des troupes en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la SFOR, ayant déjà déployé depuis 1992 des effectifs dans le cadre de l'IFOR et de la FORPRONU.
- 1994 8 février** : l'Ukraine est le premier pays de la Communauté des Etats indépendants à devenir membre du PpP.
- 1991** L'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens: www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2004, dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine (en anglais et en ukrainien).

<http://www.nato.int/docu/basictxt/b040331e.pdf>

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2003, dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine (en anglais et en ukrainien).

<http://www.nato.int/docu/basictxt/b030324e.pdf>

Premier Plan d'action OTAN-Ukraine, novembre 2002, comprenant des informations détaillées sur les objectifs stratégiques de l'Ukraine et les domaines de coopération avec l'OTAN (en anglais et en ukrainien).

<http://www.nato.int/docu/basictxt/b021122a.htm>

Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine, Madrid, 9 juillet 1997

<http://www.nato.int/docu/fonda/ukrchrt.htm>

Groupe de travail OTAN-Ukraine sur la coopération scientifique et environnementale (en anglais).

<http://www.nato.int/science/news/2002/n020522-nuwg.htm>

M. Evguen Martchouk, Ministre ukrainien de la défense, parle de la réforme de la défense au cours d'une conférence de presse donnée conjointement avec le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, 2 décembre 2003 (en anglais).

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s031202k.htm>

« NATO and Ukraine's contribution to building peace and security ». Discours prononcé par Lord Robertson à Washington, le 5 mai 2003 (en anglais).

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030505a.htm>

Les relations OTAN-Ukraine. Module donnant des informations essentielles sur le sujet, notamment des articles, des références, des documents clés et un enregistrement vidéo d'une interview (en anglais).

<http://www.nato.int/issues/nato-ukraine/index.html>

« Les ministres font le point sur les relations OTAN-Ukraine », 4 décembre 2003. Synthèse des réalisations en 2003 et activités prévues pour 2004

<http://www.nato.int/docu/update/2003/12-december/f1204b.htm>

Interview du Secrétaire général adjoint pour les plans de défense et les opérations sur la coopération OTAN-Ukraine en matière de réforme de la défense, dans le magazine OTAN-Ukraine *Novyny*, 28 octobre 2002 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2002/s021028a.htm>

« Des progrès certes, mais lents et laborieux », article de James Sherr sur la réforme de la défense en Ukraine, *Revue de l'OTAN*, Automne 2003

<http://www.nato.int/docu/review/2003/issue3/french/art4.html>

Fiche d'information couvrant l'évolution des relations OTAN-Ukraine jusqu'en octobre 2002 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/facts/2000/nato-ukr.htm>

Signature de l'accord OTAN-Ukraine sur la mise en œuvre du Programme de reconversion du personnel militaire ukrainien délogé des cadres, 26 février 2001

<http://www.nato.int/docu/update/2001/0226/f0226a.htm>

13

LE DIALOGUE
MÉDITERRANÉEN





■ INFORMATIONS CLÉS

La proximité géographique entre l'Europe, les pays de la rive sud de la Méditerranée et le Proche-Orient lie ces régions en matière de sécurité. L'OTAN a engagé un dialogue avec les pays méditerranéens en 1994. Ce programme compte actuellement sept participants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

L'OTAN étudie à présent la possibilité de renforcer cette initiative et de la transformer en partenariat adapté. Parmi les options envisagées, on relève l'introduction de trois grands principes : l'interopérabilité, la réforme de la défense et le contrôle démocratique des forces armées. Ces changements visent à « développer un cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen » (réunion des Ministres des affaires étrangères de décembre 2003).

Le Dialogue méditerranéen a pour but d'instaurer de bonnes relations, d'améliorer la compréhension mutuelle et de renforcer la confiance dans l'ensemble du bassin méditerranéen, en favorisant la sécurité et la stabilité dans la région et en dissipant les idées fausses au sujet des buts et des politiques de l'OTAN.

Il s'agit d'une initiative progressive qui permet l'augmentation du nombre de participants et l'évolution des formes de coopération. Les participants se voient proposer la même base de coopération et de consultation avec l'OTAN et les activités sont en principe autofinancées, mais l'Alliance peut examiner, cas par cas, les demandes d'aide financière.

C'est dans le cadre du **Groupe de coopération méditerranéenne** qu'ont lieu les débats politiques entre les pays de l'OTAN et les différents participants. Ces échanges de vues se déroulent à intervalles réguliers et à différents niveaux. Des réunions multilatérales sont aussi organisées avec tous les participants au Dialogue méditerranéen. Elles ont généralement lieu après chaque réunion ministérielle ou réunion au sommet, ou lors de circonstances exceptionnelles. Ce fut le cas le 23 octobre 2001 lorsqu'une réunion a été convoquée pour expliquer la réponse de l'OTAN aux attentats terroristes du 11 septembre.

Un **programme de travail** annuel existe depuis 1997. Les domaines de coopération sont la science et l'environnement, les activités d'information, la gestion des crises, la politique et la stratégie de défense, les armes légères, l'action humanitaire globale de lutte contre les mines et la non-prolifération. La coopération militaire fait aussi partie du programme. Des représentants de pays du Dialogue méditerranéen participent par exemple à des stages dans les écoles de l'OTAN et observent des exercices militaires de l'OTAN et/ou y participent.

Une coopération concrète plus intense et un dialogue plus efficace sur les questions de sécurité intéressant tous les intervenants, telles que le terrorisme, sont encouragés depuis la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN qui s'est tenue à Reykjavik en mai 2002. On peut citer parmi les mesures, des consultations plus régulières, une approche adaptée de la coopération et la recherche d'activités plus ciblées telles que l'amélioration de l'aptitude des pays du Dialogue à contribuer aux opérations ne relevant pas de l'Article 5 dirigées par l'OTAN, la réforme de la défense et les questions économiques dans le domaine de la défense, la consultation sur la sécurité des frontières, et la gestion des catastrophes.

L'initiative de l'OTAN vient compléter les efforts déployés par d'autres organisations internationales tels que le processus de Barcelone de l'Union européenne (partenariat euro-méditerranéen) et l'initiative méditerranéenne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES**

- Bruxelles, 4-5 décembre 2003 : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident, sur base des décisions prises à Prague, de chercher des moyens de renforcer le Dialogue méditerranéen pour l'ouvrir davantage aux activités du Partenariat.
- Prague, 21-22 novembre 2002 : un inventaire des domaines de coopération possibles visant à renforcer le Dialogue méditerranéen est adopté.
- Reykjavik, mai 2002 : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent leur décision de renforcer la coopération sur des questions de sécurité d'intérêt commun, y compris le terrorisme.
- Washington, 23-25 avril 1999 : décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen.
- Madrid, 8-9 juillet 1997 : création du Groupe de coopération méditerranéenne.
- 1er décembre 1994 : les Ministres des affaires étrangères se déclarent prêts à créer le Dialogue méditerranéen.
- Bruxelles, 10-11 janvier 1994 : les bases d'un dialogue avec les pays méditerranéens sont jetées.

■ CHRONOLOGIE

2003 4 décembre : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident d'ouvrir davantage le Dialogue méditerranéen aux activités du Partenariat.

12 septembre : visite de SAR la princesse-colonel Aisha Al-Hussein de Jordanie.

30 juin : le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, définit cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen : la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la gestion des crises, la réforme de la défense et la coopération entre militaires.

2002 10 décembre : visite du président algérien, Abdelaziz Bouteflika, au siège de l'OTAN.

21-22 novembre : les chefs d'Etat et de gouvernement présentent un inventaire des domaines de coopération possibles visant à renforcer le Dialogue méditerranéen.

Juillet : le Conseil de l'Atlantique Nord décide que le renforcement des relations avec les pays du Dialogue méditerranéen compte parmi les grandes priorités de l'Alliance.

Mai : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen et de consulter les participants sur des questions de sécurité d'intérêt commun, y compris le terrorisme.

20 mars : visite au siège de l'OTAN d'un groupe mixte israëlo-palestinien.

9 janvier : deuxième réunion multinationale du Groupe de coopération méditerranéenne au niveau des ambassadeurs.



- 2001 20 décembre** : première visite à l'OTAN d'un chef d'Etat algérien, le président Abdelaziz Bouteflika.
- 23 octobre** : première réunion multinationale du Groupe de coopération méditerranéenne au niveau des ambassadeurs afin d'informer les participants au Dialogue méditerranéen de la réponse de l'OTAN aux attentats terroristes du 11 septembre.
- 29 mai** : l'OTAN donne aux pays du Dialogue méditerranéen la possibilité de signer un accord sur la protection des informations afin de faciliter l'échange d'informations classifiées qui leur permettra de participer à certaines activités.
- 2000 24 avril** : Israël signe un accord de sécurité avec l'OTAN.
- 12 avril** : visite à l'OTAN du roi Abdallah II de Jordanie.
- 14 mars** : l'Algérie prend part au Dialogue méditerranéen.
- 1999 24 avril** : il est décidé de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue, en particulier dans le domaine militaire.
- 24-26 février** : les ambassadeurs des pays de l'OTAN et les représentants des pays du Dialogue méditerranéen se réunissent pour la première fois à Valence.
- 1997 8 juillet** : création du Groupe de coopération méditerranéenne.
- 1996 15 janvier** : le prince El-Hassan Bin Talal de Jordanie se rend à l'OTAN pour s'entretenir avec le Secrétaire général, M. Javier Solana, dans le cadre du Dialogue méditerranéen de l'Alliance.

1995 5 décembre : la Jordanie participe au Dialogue méditerranéen.

8 février : l'OTAN engage un dialogue direct avec les pays méditerranéens non membres de l'Alliance et lance des invitations à l'Egypte, à Israël, à la Mauritanie, au Maroc et à la Tunisie.

1994 1er décembre : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN se déclarent « prêts à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale ».

11 janvier : la déclaration du Sommet de Bruxelles jette les bases d'un dialogue avec les pays de la région.



■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Programme de travail 2003 du Dialogue méditerranéen
(en anglais).

<http://www.nato.int/med-dial/2003/mdwp-2003.pdf>

Programme de travail 2002 du Dialogue méditerranéen
(en anglais).

<http://www.nato.int/med-dial/2002/mdwp-2002.pdf>

Réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, 4 et 5 décembre 2003 (paragraphe 17).

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-152f.htm>

Renforcement du Dialogue méditerranéen avec établissement d'un inventaire des domaines de coopération possibles.

<http://www.nato.int/med-dial/reinforcement.htm>

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent leur décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen, 14 mai 2002 (paragraphe 15).

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen, avril 1999

- Paragraphe 5 de la Déclaration de Washington

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-063f.htm>

- Paragraphe 29 du Communiqué du Sommet de Washington

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm>

- Paragraphe 38 du Concept Stratégique de l'Alliance
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Extrait de la Déclaration de Madrid des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN en juillet 1997, annonçant la création du Groupe de coopération méditerranéenne (paragraphe 13).
<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm>

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord, du 1^{er} décembre 1994, annonçant l'instauration d'un Dialogue méditerranéen (paragraphe 19).
<http://www.nato.int/docu/pr/1994/p94-116f.htm>

Déclaration du Sommet de Bruxelles, de janvier 1994, jetant les bases de l'instauration d'un dialogue dans la région (paragraphe 22) (en anglais).
<http://www.nato.int/docu/pr/1994/p94-003.htm>

Sur le Dialogue méditerranéen - page web contenant des documents officiels, des articles, des comptes rendus de conférence, etc. sur la question.
<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>

Discours de Lord Robertson au *Royal United Services Institute* (RUSI) à Londres, le 30 juin 2003, sur le thème de « L'OTAN et la sécurité en Méditerranée : étapes concrètes sur la voie du partenariat », discours dans lequel il définit cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen (en anglais).
<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030630a.htm>



■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'OTAN :

Trois des partenaires du Dialogue méditerranéen - l'Égypte, la Jordanie et le Maroc - ont par le passé contribué dans les Balkans à des missions de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. En mai 2002, seul le Maroc avait encore des soldats dans la SFOR et la KFOR, et c'est toujours le cas aujourd'hui.



14 POINTS DE CONTACT



Siège de l'OTAN, Bruxelles

Standard: +32 (0)2-707 4111

Section de la presse et des médias

Tél. : +32 (0)2-707 5041

Télécopie : +32 (0)2-707 5057 / 5058

Courriel : press@hq.nato.int

Site web : www.otan.nato.int

Point de contact de l'OTAN à Istanbul

Centre des médias

Tél. : +90 212 394 10 00

Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE)

Bureau Presse et information

Porte-parole : +32 (0)65-44 4119

Bureau des relations avec les médias : (0)65-44 7912

Télécopie : (0)65-44-3544 / 7914

Courriel : shapepio@shape.nato.int

Site web : www.shape.nato.int

Commandement allié « Transformation » (ACT)

Bureau Presse et information

Chef : +1 (757) 445-3600

Télécopie : +1 (757) 445-3234

Courriel : pio@act.nato.int

Site web : www.act.nato.int

Commandement de forces interarmées (JFC) Brunssum

Jusqu'au 1^{er} juillet 2004 : QG régional, Forces alliées du Nord Europe (RHQ AFNORTH)

Bureau Presse et information

Standard : +31 (0) 45-526-2222

Chef : +31 (0) 45-526-2288

Télécopie : +31 (0)45-526-3095

Courriel : pio@afnorth.nato.int

Site web : www.afnorth.nato.int

Commandement de forces interarmées (JFC) Naples

Jusqu'au 15 mars 2004 : QG régional, Forces alliées du Sud Europe (RHQ AFSOUTH)

Standard : +39 081-721-1111

Bureau Presse et information

Chef : +39 081-721-2263

Chef de la Section des médias : +39 081-721-2437

Télécopie : +39 081-230-2791

Courriel : pio@afsouth.nato.int

Site web : www.afsouth.nato.int

Quartier général interarmées (JHQ) Lisbonne

Jusqu'au 18 mars 2004 : QG régional Sud de l'Atlantique (RHQ SOUTHLANT)

Bureau Presse et information

Standard : +351 21-440-4321

Chef : +351 21-440-4106

Chef adjoint : +351 21-440-4147

Courriel : pio@jc-lisb.nato.int

pio@southlant.nato.int

Site web : www.jc-lisb.nato.int

